

# LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A. DENIS, Directeur-Propriétaire.

(BUREAU : 114 rue Cascades)

A. J. DORION, Rédacteur

## FEUILLETON.

LE

### CHEMIN des LARMES

DEUXIEME PARTIE

## LA DEMANDE EN MARIAGE

IV

LE MARIAGE

[Suite]

—Tais-toi, Mélie, tais-toi ! prononça Etienne d'une voix rauque.

—Je veux bien me taire, monsieur Etienne, mais il faut me promettre que vous ne penserez plus à vous tuer.

—Je ne peux pas promettre cela.

—Ah ! s'écria la pauvre fille, se remettant à pleurer, vous disiez vrai tout à l'heure, vous devenez méchant !

—C'est bien, assez, dit-il brusquement et d'un ton farouche, laissez-moi va-t-en !

La servante, les yeux brillants, resta un instant immobile, dardant sur son maître un regard qui exprimait en même temps la crainte, la pitié et une tendresse infinie.

Puis baissant la tête, elle se dirigea lentement vers la porte qu'elle ouvrit.

—Ah ! fit-elle.

Elle revint près du jeune homme, lui prit la main, et sans prononcer un mot, le força doucement à s'avancer devant la porte au bas de laquelle se trouvait l'escalier droit descendant au rez-de-chaussée.

La porte de l'escalier, s'ouvrant sur la grande salle, était également ouverte, et au milieu de la pièce, en pleine lumière, Mme Denizot était à genoux, les mains jointes, la tête inclinée.

—Regardez ! dit Mélie à voix basse.

Etienne avait vu déjà.

—Elle prie pour vous, ajouta la servante.

Oui, la mère priait, demandant à Dieu d'adoucir l'immense douleur de son fils.

Le jeune homme devint tout tremblant : il poussa un long soupir, se recula et s'affaissa sur un siège en sanglotant.

—Il ne se tuera pas ! murmura Mélie.

Et descendant rapidement l'escalier, elle alla s'agenouiller à côté de sa maîtresse.

X

LUNE DE MIEL

Le comte Maxime de Verdraine et sa jeune femme étaient impatientement attendus par les grands-parents aussi ne s'arrêtèrent-ils qu'à Lyon, vingt-quatre heures seulement, le temps de se reposer.

Enfin ils arrivèrent à Verdraine.

Paule avait appréhendé quelque peu la première entrevue avec le marquis et la baronne ; mais ceux-ci aimèrent si passionnément leur petit fils qu'ils firent à la comtesse un accueil affectueux et lui ouvrirent leurs bras. D'ailleurs tous deux convinrent que la jeune femme était tout à fait charmante et qu'on pou-

vait oublier qu'elle n'était que la fille d'un paysan. Evidemment, elle avait tout ce qu'il fallait pour fier son mari près d'elle, le rendre heureux et mettre fin à ses aventures galantes. Ils n'avaient donc rien à regretter, tout était bien.

Paule de son côté, se moutra auprès des deux vieillards, pleine de prévenances, gracieuse aimable, aimante, câline. De sorte que, dès le lendemain, le marquis et la baronne raffolaient déjà de leur petite belle-fille.

En l'honneur des jeunes époux, il y eut huit jours de fête au château. Les invités, choisis parmi les amis et connaissances du marquis et de la baronne, venaient de Grenoble et des châteaux et villas des environs.

La jeune comtesse fut l'objet de toutes les admirations, les invités étaient émerveillés ; Paule était adulée, on ne lui ménageait ni les compliments, ni les félicitations. C'était un nouveau triomphe.

Quelques-uns, cependant, s'étonnaient que le comte Maxime se fût marié en dehors de la noblesse, qu'il eût épousé une bourgeoise. On ne savait pas exactement ce qu'était la famille de la jeune comtesse.

Mais elle était si jolie, si gracieuse ! La jeunesse et la beauté ont plus d'un privilège, celui entre autres, de faire passer sur bien des choses.

Nous le savons, il y avait dans le regard de Paule son sourire et l'expression de sa physionomie, un charme séducteur qu'il était difficile, sinon impossible de ne pas subir.

Elle possédait l'art de se faire aimer : elle faisait naître les sympathies par sa douceur, son ingénuité, son aménité, et attirait irrésistiblement vers elle.

Maxime prenait sa part du succès de la comtesse et en était heureux et fier. Son amour et aussi son amour-propre et sa vanité n'avaient pas à demander plus.

Quand aux grands-parents, ils étaient enchantés, ravis, et tressaillaient de joie à l'idée que les familles de Verdraine et de Bressac ne s'éteindraient pas.

Après les jours de fête et deux jours à un repos nécessaire, le marquis et la baronne se préparèrent à rentrer à Grenoble où, chaque année ils passaient l'hiver.

Le comte et la comtesse se mirent en route pour la Suisse. C'était le voyage de nocces. Mais on était en octobre, la fin des beaux jours approchait. Ils visitèrent rapidement les principaux cantons de la République helvétique. Quinze jours après leur départ de Verdraine, ils étaient à Neuchâtel et rentraient en France par Pontarlier. Ils s'arrêtèrent à Dijon, sans songer peut-être qu'ils n'étaient pas loin de Saint-Amand-les-Vignes. Il est vrai que de Lausanne la comtesse avait écrit à ses parents pour leur raconter son voyage, ses admirations, ses enchantements et leur parler de son bonheur, de ses joies. Cela devait suffire.

Les deux époux, de plus en plus amoureux l'un de l'autre, avaient hâte de se retrouver à Paris, la ville des merveilles, qu'on a appelée le paradis des femmes, la ville qu'il faut avoir vue, que l'on doit connaître. Or, la comtesse ne connaissait encore Paris que de nom.

Ils allaient s'y installer aussi confortablement que possible, c'est au Grand-Hôtel ou à l'Hotel-Continental, et y rester jusqu'à la fin de novembre. C'était convenu avec les grands-parents.

Ce séjour de la ville de la mode, de l'élégance, du luxe, de toutes les

belles choses, était d'ailleurs nécessaire. Il fallait d'abord trouver à la comtesse Paule une femme de chambre experte, c'est-à-dire de premier ordre ; ensuite elle devait compléter son trousseau, acheter des toilettes dignes de son rang et de sa beauté et ces mille riens qui constituent l'arsenal de la toilette d'une élégante.

Le comte ne voulait pas qu'à Grenoble la critique pût mordre sur son idole.

L'argent ne manquait pas, le marquis avait fait ouvrir à son petit-fils un crédit chez un banquier.

Et puis la comtesse Paule avait en poche 15,000 fr. que son père et sa mère lui avaient remis au moment de son départ de Saint-Amand.

Cette somme, relativement considérable, moins mille francs qu'on avait empruntés, était le fruit des économies réunies du père, de la mère et du grand-père. On s'était saigné à blanc pour donner cette dot à Paule. Elle avait pris l'argent sans se demander si ses parents n'allaient pas se trouver dans une gêne pénible. Assurément cette insouciance n'émanait pas d'un mauvais cœur. Mais on l'avait habituée depuis si longtemps à considérer comme choses insignifiantes les sacrifices qu'on faisait pour elle !

Une autre raison avait encore déterminé Maxime à passer à Paris au moins un mois. Il s'était dit que si bien dotée que fût la jeune comtesse elle pouvait très bien en se trouvant si bien transportée dans un milieu autre que le sien, commettre des naïvetés étranges qui produiraient un effet déplorable.

Il voulait donc qu'avant de la présenter dans les salons de Grenoble où elle aurait à affronter les regards des belles grenobloises, elle se fut trempée dans cette atmosphère de de plaisirs, d'élégances et d'excentricités mondaines que l'on respire à Paris et que l'on ne respire qu'à Paris.

Le comte eut lieu d'être satisfait. Il vit que la nouvelle comtesse, très intelligente, avec une grande facilité d'assimilation, montrait les meilleures dispositions à se façonner aux usages mondains, à devenir une élégante, une femme du monde enfin à peu près irréprochable.

Sans doute, l'instruction laissait à désirer ; mais on trouverait le moyen de remédier à cela.

L'arrivée des deux époux à Grenoble fut un événement.

Dans le monde aristocratique de l'ère en général et dans celui de Grenoble en particulier, le mariage du comte de Verdraine avait fait sensation. Les quelques personnes qui avaient vu la jeune comtesse au château de Verdraine, avaient parlé d'elle avec enthousiasme ; et l'on était impatient de connaître celle qui avait su s'emparer du cœur de Maxime, ce nouveau don Juan.

Les invitations arrivèrent, nombreuses, tous les salons de la ville étaient ouverts à la comtesse Paule. Partout on lui fit bon accueil.

Bien qu'on lui portât envie et que sa radieuse beauté excita bien des jalousies féminines, la première impression fut généralement excellente.

Le comte donna des diners, des fêtes. On les lui rendit. Partout chez elle comme chez les autres, la comtesse avait sa cour d'admirateurs. Elle était la reine de la beauté.

Cependant, comme elle était ignorante de bien des choses, bien qu'elle s'observât avec le plus grand soin, il lui échappait parfois des expressions de terroir, des naïvetés bizarres

qui faisaient dresser les oreilles. Mais personne ne les relevait ; quelques femmes en prenaient note.

Parmi les femmes jeunes et jolies qui faisaient particulièrement fête à la comtesse Paule et recherchaient son amitié, nous devons citer en première ligne une belle mondaine qui, disait-on, n'aurait pas été fâchée, même après la mort tragique de Mme de Reyhole, de troquer son titre de veuve contre celui de comtesse de Verdraine. La belle veuve s'appelait Mme de Brogniès et elle ajoutait sur ses cartes : née Léona de Bellamana. Elle était Piémontaise. Mariée à dix-huit ans à M. de Brogniès et veuve moins d'un an après son mariage, elle n'avait pas encore vingt-deux ans.

Mme de Brogniès s'était fait le chaperon, l'Egérie de la comtesse Paule, et bientôt les deux jeunes femmes furent inséparables.

Au bout d'un an d'un bonheur que rien ne menaçait d'altérer et qui semblait devoir durer toujours, la comtesse mit au monde un fils.

C'était une fille que Maxime aurait voulu avoir ; néanmoins il parut enchanté de sa paternité.

Paule, depuis qu'elle était à Grenoble, n'avait écrit qu'une seule lettre à ses parents. Elle avait été si occupée, elle avait eu tant à faire ! Les bals, les soirées et autres réunions mondaines prenaient à une jeune femme tout son temps.

Les époux Pérard et le grand-père Rouget eurent, après six mois d'attente, des nouvelles du comte et de la comtesse, en recevant un billet de faire part imprimé, ainsi conçu :

«Le comte et la comtesse de Verdraine ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur fils Georges Stanislas vicomte de Verdraine.»

Au bas, écrit des mains de Maxime, ces mots :

«La mère et l'enfant se portent très bien.»

Toutefois quand elle fut rétablie, Paule écrivit à ses parents une lettre bien affectueuse, mais elle ne leur promettait point de les aller voir, comme il lui en témoignait le vif désir dans toutes leurs lettres.

Maxime se refusait absolument à conduire sa femme à Saint-Amand-les-Vignes et n'admettait point qu'elle pût voyager seule avec sa femme de chambre.

Un an après la naissance du petit Georges, la comtesse eut une fille.

Cette fois le comte fut transporté de joie. Le marquis et la baronne partageaient l'allégresse de leur petit fils. Maintenant ils n'avaient plus rien à désirer ; ils étaient vieux, très vieux, ils pouvaient mourir.

Ce fut le marquis qui s'en alla le premier, trois mois après la naissance de la petite fille qui avait reçu les prénoms de Rejane-Isabelle.

Le vieillard laissait à son petit-fils avec le titre du marquis, un demi-million en valeur mobilières et des immeubles pouvant être évalués à 300,000 francs.

Maxime augmenta immédiatement son train de maison. Il était marquis, mais on continua à l'appeler comte de Verdraine.

L'année suivante la comtesse eut un second fils. Mais comme si toute naissance devait être suivie d'une mort, l'excellente baronne de Bressac mourut à son tour quelque temps après, laissant à Maxime une nouvelle fortune de quatre cents mille francs.

Le comte était plus que millionnaire, et à Saint-Amand le père et la mère Pérard travaillaient comme

par le passé, ce qui faisait dire aux gens du pays, non sans raison :

«Ce n'est pas la peine qu'ils aient un gendre riche et que leur fille soit comtesse !»

Sans doute le comte était riche ; mais pour tenir son rang ou plutôt pour briller, éblouir, il dépensait énormément ; l'argent fondait pour ainsi dire dans ses mains, et les domestiques, les factures et mémoires des fournisseurs n'étaient pas toujours exactement payés.

Il y avait longtemps que la comtesse avait dépensé les quinze mille francs de sa dot, et comme elle n'avait pas pris l'habitude de s'occuper des dépenses de sa maison et qu'elle ne demandait jamais d'argent à son mari, elle n'avait plus sa petite-bourse comme quand elle était jeune fille.

Dans ces conditions, elle ne pouvait guère améliorer le sort de ses parents, leur procurer un peu plus de bien-être. Il est vrai que le père et la mère ne se plaignaient jamais et ne demandaient rien. Ils avaient leur fierté. Si seulement leur fille était venue les voir, ils eussent été contents.

La mort du marquis et celle de la baronne avaient suspendu la vie de plaisirs du comte et de la comtesse, toujours épris l'un de l'autre et toujours heureux.

La comtesse Paule profita de sa retraite forcée pour travailler à compléter autant que possible son instruction. Tout en s'occupant de ses enfants, comme elle devait, le temps ne lui manquait point. Elle eut un maître de français, un professeur de musique et un professeur de dessin ; de plus elle lisait beaucoup.

Comme elle avait de la volonté un ardent désir de savoir, et qu'elle comprenait facilement, elle apprenait bien et vite.

Elle profita aussi de ses heures de loisirs pour écrire un peu plus souvent à son père et à sa mère qui pensaient à elle sans cesse. Elle put même leur envoyer quelques petites choses. C'étaient des objets de mince valeur ; mais cela venait de leur fille, c'était superbe. Pérard et sa femme pleuraient de joie.

Dans toutes ses lettres à ses parents la comtesse disait :

«Je me porte à merveille, je suis on ne peut plus heureuse, je vous embrasse de tout mon cœur.»

Du moment que leur chère fille était heureuse, le père et la mère l'étaient aussi.

De fait, la vie, pour la comtesse, s'écoulait pleine de charmes et semblait lui réserver des félicités infinies. Elle se croyait au-dessus des déceptions, à l'abri des coups de l'adversité.

Elle ne pressentait pas que sa tranquillité, son bonheur pussent lui être enlevés. Et cependant, le malheur la menaçait, allait la frapper : elle devait combattre la souffrance.

Quelques jours avant son mariage, elle avait dit à Mélie la bossue :

—Il faut que ma destinée s'accomplisse.

Sa destinée allait s'accomplir.

XI

NOUVELLE LUNE

La belle Paule était mariée depuis quatre ans et demi. La lune de miel du comte et de la comtesse de Verdraine avait duré tout ce temps sans qu'un nuage l'eût voilée. Bien des jeunes femmes ne l'ont pas aussi longue ; mais en revanche pour quelques-unes, les favorisées, elle dure treize jours.

Paule n'avait pas encore vingt-deux ans, et elle est toujours belle, plus belle encore peut-être qu'avant son mariage, comme si la maternité avait ajouté une auréole à sa beauté.

M. de Verdraine ne paraissait pas se repentir d'avoir donné son nom à la petite paysanne de Saint-Amand-les-Vignes. Il était toujours galant, courtois avec sa jeune femme et étonnait ses amis par la régularité de sa conduite et sa fidélité conjugale.

Cependant, pour la comtesse, un changement s'était presque subitement opéré dans l'humeur de son mari. Quoique prévenant, elle sentait qu'il était moins affectueux.

Maxime était toujours le gentilhomme bien élevé, correct dans toutes ses allures, mais ce n'était plus l'homme amoureux de sa femme.

Oh ! il ne méconnaissait pas les qualités de la comtesse ; mais il voyait trop, maintenant, ses défauts et ce qui manquait à son instruction, à son éducation. Il la trouvait toujours belle ; mais le mariage ne l'avait point corrigé, comme l'avaient cru le marquis et la baronne, il était resté le même homme. Nature inconstante, aimant le changement, facile à tous les entraînements sa passion pour sa femme s'était éteinte peu à peu, il en avait assez, il ne l'aimait plus.

Les devoirs qui s'imposaient à lui pouvaient, devaient le retenir près de la mère de ses enfants ; mais parlez donc de devoirs à un homme qui n'a jamais su obéir qu'à ses sens !

Paule sentait bien que son mari lui échappait, qu'il l'aimait moins, elle ne voulut pas croire encore qu'il eût cessé de l'aimer, et elle se demandait quelle pouvait être la cause de ce changement.

Réglait-il donc, maintenant qu'elle était mère, d'avoir épousé une paysanne.

Rougissait-il de l'obscurité de sa femme ?

Lui faisait-il un crime de n'avoir pas cette éducation et cette instruction que l'on donne aux jeunes filles riches destinées à jouer un rôle dans la vie mondaine ?

Mais si elle était née dans un village et de parents pauvres, n'était-elle pas une femme comme une autre, ayant sa fierté, ses sentiments et ses droits de mère et d'épouse ?

Oui, sans doute. Mais dans le changement de son mari, dont elle recherchait les causes, il y avait un peu de ce qu'elle supposait.

En effet plus d'une fois, M. de Verdraine avait été froissé dans son amour propre par des sourires ironiques qui avaient souligné certaines paroles échappées à sa femme : il avait également surpris des chuchotements et des observations malignes qui l'avaient fait tour à tour rougir et pâlir.

Aussi quand un jour sa femme lui dit :

—Maxime vous n'êtes plus le même avec moi. Qu'avez-vous ? Que vous ai-je fait ?

—Ma chère Paule, lui répondit-il ne parlez donc, dans les réunions où vous vous trouvez, que des choses que vous connaissez, certaines naïvetés qui vous échappent font tellement ressortir votre ignorance qu'elle est remarquée de tous et qu'on en rit. Certes, je n'ai pas le droit de vous en vouloir de ce qui est chez vous un manque d'instruction et d'éducation. Mais souvenez-vous qu'il y a des prétentions qui rendent ridicule. En attendant que vous ayez appris, sachez vous taire. Enfin, si vous m'en croyez vous irez moins dans le monde et vous serez plus entièrement à vos enfants.

La jeune femme était devenue très rouge.

—Mais, répliqua-t-elle, à la fois blessée et surprise, si je suis allée dans le monde, c'est qu'il vous plaisait de m'y conduire, et ce n'est point moi qui vous ai contraint de donner des fêtes. Je sais bien que je suis une ignorante ; cependant j'étais telle que je suis quand je suis arrivée ici, alors que vous vous montriez fier et heureux de ce que vous appeliez mes succès dans les salons. Oh ! je ne cherche pas le plaisir autant que vous le pensez ;

n'ayant que le désir de vous être agréable, puisque vous croyez que je dois cesser de voir le monde, je resterai près de mes enfants.

—Et vous avez raison, ma chère, une mère se doit à ses enfants.

—Maxime, je vous aime et j'aime ces chers petits êtres à qui j'ai donné la vie..... Eh bien, oui, n'allons plus dans le monde, restons chez nous.... Ah ! pourvu que nous soyons ensemble....

—Nous serons ensemble autant que cela sera possible ; mais vous devez comprendre que je n'ai pas les mêmes devoirs que vous à remplir, et qu'il m'est possible de cesser de voir mes amis.

—Alors, vous irez dans le monde, seul ?

—Je ne peux pas disparaître ; que dirait-on ?

—Et vous sortirez souvent ?

—Il faut répondre aux invitations.

La jeune femme regarda fixement son mari.

—Ah ! Maxime, dit elle tristement comme vous êtes changé !

Elle poussa un soupir et deux grosses larmes tombèrent sur ses joues.

—Allons, bon, fit le comte avec un mouvement d'impatience dont il ne fut pas maître, des pleurs maintenant !... Je vous assure, Paule que les airs de victime ne vont pas à votre charmant visage.

Et comme elle pleurait tout à fait Maxime s'empressa d'ajouter en l'embrassant :

—Veux-tu bien flair, a-t-on jamais vu..... Est-ce que d'aussi beaux yeux doivent verser des larmes ? Allons, allons, tu sais bien que je t'aime toujours.

—Oui ! oui, n'est-ce pas ?

—Comme tu es enfant, ma chère Paule !

Un instant après il se disposa à sortir.

—Tu sors ? fit-elle.

—Oui.

—J'espérais que tu ne me quitterais ce soir.

—Je suis attendu.

—Oh cela ?

—Au cercle.

Elle resta silencieuse. Maxime lui mit un baiser sur le front et lui dit d'un ton dégagé et comme s'il se fut agi de la chose la plus simple :

—Il ne faut pas m'attendre pour dîner ; je dîne au cercle.

Paule ne fit aucune observation et Maxime sortit en fredonnant un air de café concert.

C'était la première fois que depuis son mariage le comte ne dînait pas avec sa femme.

C'était aussi le premier nuage qui s'élevait entre eux.

La comtesse souffrait et ne se plaignait pas ; elle se disait que son mari ne pouvait pas vivre uniquement pour elle et qu'il se devait aussi à ce monde exigeant auquel il appartenait. D'ailleurs elle avait toujours pleine confiance en lui, et si quelques doutes lui étaient venus sur la solidité de la tendresse de l'époux, elle en était rassurée par la tendresse du père.

Maxime, en effet, aimait beaucoup ses enfants, mais plus encore sa fille que les deux autres ; la fillette, toute charmante et jolie comme un ange, était pour lui une véritable idole, pour elle il aurait tout donné, tout sacrifié. Quand il avait dit : " Mon Isabelle," il avait tout dit.

Et cependant la mignonne créature avait été la cause indirecte et innocente de la plus profonde blessure faite à l'amour-propre du comte.

C'était au mois d'août. On était à Verdraine où le comte et la comtesse passaient chaque année, la belle saison. Ils avaient reçu à déjeuner quelques personnes parmi lesquelles se trouvaient Mme de Brogniès, la belle veuve piémontaise.

Le comte montrant à ses invités, sa fille, qui jouait et s'abattait sur une pelouse avec Miro, un beau chien de garde, s'écria, dans un élan d'orgueil paternel :

—N'est-ce pas qu'elle est adorable mon Isabelle ?

—Oui, adorable, il n'y a que son nom que je n'aime pas

—Vous n'aimez pas le nom d'Isabelle ? fit Paule avec étonnement.

—Non. C'est un nom démodé. On ne l'appelle plus Isabelle. C'était du temps de M. le chevalier de Florian ou aux beaux jours de la comédie italienne.

La comtesse qui n'avait jamais lu Florian et qui connaissait encore moins le répertoire de la comédie italienne, ne trouva rien à répondre.

Maxime crut devoir venir au secours de sa femme.

—Si vous aviez une fille, madame quel nom lui auriez-vous donné ? demanda-t-il.

—Oh ! un nom tout simple, comme Louise, Jeannette, Fanchette ou Fanchon.

S'adressant à la comtesse, elle ajouta :

—Est de que ce nom ne vous plaît pas, ma chère amie ?

—Mais... balbutia la jeune mère.

—Oh ! Fanchon ! fit Mme d'Arbusse, grande amie de la piémontaise, mais c'est un nom de gardeuse de dindon ?

—Permettez, permettez, c'est un nom célèbre, au contraire ; nous avons eu Fanchon la vieilleuse qui, en son temps, a fait courir tout Paris ? Votre avis, monsieur de Verdraine !

—Moi, madame, répondit le comte, j'estime que n'importe quel nom va bien à une jolie femme.

—Excepté les noms ridicules, dit Mme d'Arbusse.

—D'ailleurs, repris la veuve, tous jours sur un ton aimable et enjoué, on peut joindre une épithète à tel ou tel nom. Nous avons eu Bertheaux-Grands-pieds, une reine, s'il vous plaît, pourquoi n'aurait-on pas Fanchon-aux-Petites-Mains, ce qui s'appliquerait justement à votre gentille fillette, chère comtesse.

—Mais regardez là donc, dit Mme d'Arbusse, montrant l'enfant qui marchait avec une sorte de dignité comique, se tenant droite et raide, faisant des manières, regardez, là Est-ce assez drôle !..... En vérité c'est une princesse en miniature.

—Oui, vraiment une petite princesse. Eh bien, croyez-vous, car je tiens à mon idée, croyez-vous qu'il serait ridicule d'appeler cette chère mignonne Fanchon la princesse ? Cela ne l'empêcherait pas de se marier au contraire.

La comtesse pâlit et le comte sursauta.

Mme de Brogniès et son amie échangèrent un regard rapide, puis cette dernière se leva pour aller embrasser la petite Isabelle.

Maxime et Paule se demandaient si ce qui venait d'être dit, si cette théorie sur les noms devait être attribuée au hasard, ou si, plutôt, tout cela n'avait pas été comploté entre les deux femmes, qui s'étaient donné la réplique comme obéissant à un mot d'ordre.

Cette dernière hypothèse était la seule admissible.

Mais alors Mme de Brogniès et Mme d'Arbusse avaient fouillé dans le passé de jeune fille de la comtesse en faisant prendre des renseignements au village même de Saint-Amand-les-Vignes.

Quand le comte se trouva seul avec sa femme, il lui dit :

—Paule, Mme de Brogniès ne me plaît pas.

—Mon ami, elle me déplaît également.

—Ah !... Mais je vous croyais très amies.

—C'est elle qui m'a en quelque sorte imposé son amitié. Non, je n'ai jamais aimé cette femme, une coquette qui voudrait voir tous les hommes à ses pieds, vous le premier.

Le comte sourit.

—Pour moi, un homme marié, dit-il, elle n'est pas redoutable.

—Oui, je n'ai pas peur d'elle.

—Et vous avez raison. Eh bien ! ma chère amie, si vous voulez me faire plaisir, vous n'irez plus chez Mme de Brogniès et vous cesserez de la recevoir.

—Je vous le promets, Maxime, et ce ne sera pas un sacrifice.

Au mois de septembre on quitta le château pour revenir à Grenoble. La comtesse ne fit aucune visite à Mme de Brogniès ; celle-ci comprit

ce que cela signifiait et la rupture se fit ainsi sans choc, sans éclat.

Du reste, ce fut peu de temps après que la comtesse Paule cessa presque complètement d'aller dans le monde.

On s'étonna. Et comme on continuait à voir le comte toujours seul on se demanda :

—Qu'est-ce que cela veut dire ?

On ne comprenait pas.

Nous savons ce qui s'était passé entre le mari et la femme.

L'horizon s'était rétréci et subitement assombri.

Il n'y avait encore rien de bien grave, et cependant Paule sentait que quelque chose la menaçait, que son bonheur était prêt de lui échapper.

Elle redoubla de tendresse pour son mari, l'accabla de petits soins, de prévenances, de démonstrations amoureuses et, se'lon la loi de nature, le fatigua.

Il n'en fit rien voir d'abord, mais un jour qu'elle le tutoyait et l'embrassait dans un petit coin, comme aux jours heureux de leur lune de miel, il lui dit assez sèchement :

—Eh ! ma chère, à quoi pensez-vous donc ? On ne croirait pas, vraiment, que vous êtes mère de trois enfants.

—Monsieur le comte, répondit-elle, la poitrine oppressée et le cœur gros, vous êtes devenu bien dur pour moi.

Elle le quitta brusquement pour aller pleurer dans sa chambre.

Elle pleura longuement ce jour-là et d'autres jours encore. Elle n'en était pas encore à regretter son mariage et son amour ; mais elle avait déjà de l'amertume au cœur des pensées sombres et faisait de douloureuses réflexions. Elle commençait à voir que son avenir n'était plus couleur de rose.

L'hiver s'écoula et le mois de mai arrivé on quitta la ville pour le château.

La comtesse éprouva une sorte de joie en se retrouvant à Verdraine. Sans doute, elle allait se trouver bien souvent seule avec ses enfants ; mais l'isolement ne l'effrayait point, au contraire, maintenant elle aimait la solitude, elle en avait besoin. Et puis ce vieux château, ces jardins, ce parc, ces ombrages, ces massifs touffus, ces belles pelouses vertes couvertes de fleurs étaient pleins de délicieux souvenirs. C'était là que Maxime l'avait tant aimée c'était là qu'elle avait été la plus heureuse des femmes.

TROISIÈME PARTIE

LE

DRAME CONJUGAL

I

LE VIVIER

Le château, construit au milieu d'un site des plus pittoresques, ayant des vues des plus admirables, était une très belle et très agréable résidence d'été.

On vantait son parc où se trouvaient, disait-on, les plus beaux arbres de l'Isère.

On parlait aussi du grand Vivier de Verdraine où il y avait une merveilleuse abondance de poissons.

Ce petit lac, qu'une source voisine alimentait et qui avait à certains endroits, plus de trois mètres de profondeur, se trouvait à cinquante mètres du château, et il était bordé d'un côté par des roseaux, de très hautes herbes et des massifs d'arbustes divers, très épais, qui s'étendaient jusqu'à la lisière du parc.

On permettait jamais aux enfants de jouer de ce côté, bien qu'ils fussent, d'ailleurs, constamment surveillés.

—On ne saurait être trop prudent, disait le comte, un malheur est si vite arrivé !

Mais Georges et Isabelle aimaient beaucoup à voir les poissons qui se promenaient par centaines à la surface de l'eau, au soleil, et ils demandaient souvent à être conduits au

bord du vivier afin de jeter des morceaux de pain aux poissons, ce qui les amusait énormément.

La population de la pièce d'eau était assez familière ; les poissons connaissaient les enfants, qui leur donnaient à manger, et dès qu'ils les voyaient paraître, ils arrivaient par bandes sur la rive.

Aussitôt commençaient la distribution des petits morceaux de pain sur lesquels se précipitaient les affamés, se les disputant dans un pêle-mêle, une bousculade indescriptible.

Alors du côté des enfants, c'était des exclamations, des cris joyeux, des battements de mains, des rires. Et cela durait durait jusqu'à ce que le dernier morceau de pain jeté eût disparu, enlevé par le poisson le plus fort ou le plus adroit.

Un jour M. de Verdraine était parti immédiatement après le déjeuner pour Grenoble où, avait-il dit une affaire importante l'appelait ; Paule, triste et songeuse, se promenait dans un allée du jardin.

Son jeune fils, qu'elle avait couché elle dormait d'un profond sommeil, et elle avait laissé Georges et Isabelle jouant ensemble dans une salle du rez-de-chausée.

Il pouvait être quatre heures et demie.

Soudain, le petit garçon et la petite fille accoururent près de leur mère, ayant chacun un gros morceau de pain à la main.

—Maman, dit le petit Georges, méne-nous donner à manger aux poissons.

—Oui, maman, oui, ajouta la petite fille, montrant son pain

A suivre

Meubles ! Meubles !! CHEZ W. BURQUE

MAGNIFIQUE CHOIX DE SETS DE CHAMBRE A COUCHER, Meubles de Salon en Peluche et en Crin,

Sideboards

Dans les plus nouveaux patrons,

TABLES & CHAISES

DE TOUTES SORTES.

LITS, COUCHETTES, SOFAS

LITS A RESSORTS,

Matelas en Crin et en Laine,

Lits de plumes sur commande, Plume en Gros et en Détail.

Venez acheter chez moi et vous épargnez 50/00.

WILLIE BURQUE,

32 a 38, Rue Cascades- ST-HYACINTHE.

Au Bon Marché !

Marchandises d'Automne

—ET—

Marchandises d'Hiver.

UN SUPERBE ASSORTIMENT

VIENT D'ETRE REÇU CHEZ

Bergeron & Cie.

Etoffes à Robes, Ettoffes à Manteaux

NOUVEAUX PATRONS,

DERNIERES NUANCES

Engins & Bouilloires

DE

E. LEONARD & Sons

Depuis 3 forces jusqu'à 100.

PRIX TRES MODERES

Conditions de paiement faciles.

\* SPECIALITE d'Engins et Bouilloires pour Fromageries, Imprimeries, Factoreries, etc.

N. B.—On peut voir un des Engins ci-dessus en opération à l'Imprimerie de " LA TRIBUNE."

SEMELLES ELECTRIQUES

Prix :—50 cts par paire.

A. DENIS, St Hyacinthe

**POESIE**

**NOEL ET L'EUCARISTIE**

O nuit délicieuse, ineffable et divine,  
Que ton retour m'est cher!  
Presque à l'égal des cieux la terre  
[s'illumine  
Et le verbe s'est fait chair!  
Sur le luth de Sion plus de corde  
[plaintive,  
Jésus nous tend les bras:  
Dans son lit de douleur si l'infirmes  
[est captive  
Oh! son cœur ne l'est pas.  
Les anges du Très-Haut, dans la nuit  
[étoilée,  
Ont repris nos concerts:  
Prends des ailes de flammes, ô mon  
[âme exilée  
Suis leur vol dans les airs!  
Va, sur leurs harpes d'or, chanter  
[dans leur phalanges,  
En tous temps, en tous lieux:  
Au tout puissant captif dans de si  
[pauvres langes,  
Gloire au plus haut des cieux!  
Vole avec les bergers, lui rendre tes  
[hommages,  
Dans son royal berceau,  
Et de tes longs ennuis dissipe les  
[nuages  
A ce soleil si beau.  
Des rois de l'Orient, suis la brillante  
[étoile,  
Vers l'autel radieux.....!  
Que ne peux-tu joyeuse y contempler  
[sans voile  
Le souverain des cieux....!  
Offre lui pour présent l'encens de tes  
[prières,  
L'or pur de ton amour!  
Et ton corps languissant, et tes  
[douleurs amères  
Pour: myrthe de ce jour.  
Sur son œil entr'ouvert, où perce le  
[sourire,  
Cueille ses pleurs divins,  
Et de baisers brûlants dans un muet  
[délire,  
Couvre ses tendres mains.  
Demande lui qu'il règne à jamais  
[sur la terre,  
Par son sceptre si doux!  
Et que son divin cœur, par les mains  
[de sa mère  
Verse ses dons sur nous.  
Sans pouvoir t'y mêler, suis la foule  
[sans nombre,  
Jusqu'au divin banquet,  
Près du divin enfant en te cachant  
[dans l'ombre,  
Dépose ton bouquet.....  
Mais que vois-je.....? ô transport!  
[ma chambre s'irradie,  
Eh! quoi?... mon divin roi!  
Captif loin de vous, me tient la maladie,  
Et vous venez à moi!  
Grâce à vous, ma cellule en crèche  
[transformée,  
A son mystique autel!  
Et Jésus se dantant à mon âme  
[affamée,  
Sera pour moi... le ciel.  
Ah! laissez moi chanter le front dans  
[la poussière,  
Le cœur plein d'amour de Dieu:  
«Gloire à Dieu dans le ciel! Paix à  
l'homme sur la terre,  
«En tout temps, en tout lieu.»  
Veillée poétique d'un malade.

**LES CLOCHES D'EGLISE**

Le premier usage des cloches pour le service des églises est généralement attribué à Saint Paulin, évêque de Nole en Compagnie, vers 420; elles tiraient sans doute de là leur nom italien de campana. Il se répandit bientôt dans toutes les églises d'Occident, mais les églises d'Orient ne paraissent pas l'avoir adopté avant le huitième siècle; depuis la conquête de l'islamisme, qui en défendit l'usage, le Liban est le seul des pays soumis au joug musulman qui l'ait conservé. Le plus ancien clocher qui ait existé fut construit en 770 sur la basilique de Saint Pierre à Rome, mais l'usage ne s'en généralisa qu'à partir du dixième ou douzième siècle. La bénédiction ou baptême des cloches serait suivant Alcuin, antérieure à 770; néanmoins, cette pratique ne fut prescrite que par le pape Jean XII en 972.

**REPRODUCTIONS**

**LEGENDE FRANC-COMTOISE**

Autrefois en Franche-Comté, aux veillées on contait cette la légende:  
Adam était arrivé aux dernières limites de la vie. Il ne quittait plus la tente. Entendu sur les peaux de moutons, les yeux fixes, il songeait à réparer devant son Créateur et de sa voix faible comme le souffle d'un enfant endormi, on l'entendait dire parfois:  
—Maitre, ma journée s'achève Etes-vous content de votre serviteur?  
Puis il étendait la main du côté de l'ouverture de la tente et murmurait:  
—Laissez entrer le soleil!  
Quand il sommeillait, sa famille affligée pleurait. Elle ne s'accoutumait point à la pensée de la disparition de son chef, ce premier né des hommes, oublié depuis tant de siècles, par la mort.  
Et Seth dit tout à coup:  
—S'il y a un remède, je le trouverai.  
Il prit son bâton, se ceignit d'une ceinture d'écorce et partit. Après bien des jours de marche il arriva devant l'Eden d'où son père avait été banni. L'ange au glaive flamboyant se tenait à la porte de ce verger.  
Seth lui dit:  
—Mon père se meurt. Je viens te demander un moyen de le guérir.  
Le soleil tombait; les premières étoiles commençaient à briller. L'une d'elles traça soudain une courbe lumineuse dans l'air et s'éteignit.  
—L'âme d'Adam vient des'enveloper, répondit l'ange.  
Et tendant à Seth une sorte de graine ayant la forme d'une amande:  
—Ceci, poursuivit-il, est un germe tombé de l'arbre de vie. Prends-le et retourne, près des tiens. Tu trouveras ton père mort. Conche-le dans sa fosse et place-lui dans la bouche cette amande. Un arbre sortira de ce germe et un jour sauvera le monde.  
Seth obéit.  
Les années se passèrent. On vit croître sur la tombe d'Adam une plante inconnue: la plante se transforma en arbuste; l'arbuste devint un cèdre immense père des colosses éparés sur les versants du Liban. Les vieillards s'asseyaient en cercle autour de l'arbre et les inspirations de la sagesse descendaient de son feuillage avec la fraîcheur de l'ombre.  
Mais l'habitude s'en perdit.  
Les hommes devinrent méchants. Dieu se repentit de les avoir créés. Il se trouva pourtant un juste, Noé, et le Seigneur lui dit:  
—Je vais répandre sur la terre les eaux du déluge et toute chair vivante sous le ciel sera anéantie.  
Mais comme j'ai fait alliance avec toi, construis une arche et tu ne périras point.  
Noé se souvint alors de l'arbre de vie. A l'aide de ses fils, il le coupa et en fit la quille de sa maison flottante.  
Le cèdre sorti de la bouche d'Adam servit ainsi à sauver la race humaine.  
Les sources de l'abîme se refermèrent. D'autres hommes réparèrent et se constituèrent en tribus et en peuples.  
La vieille arche échouée sur le sommet de l'Ararat fut dépecée comme un navire par les pilliers d'épaves. Les uns emportèrent les planches, les autres les terrements. La quille énorme fut entraînée au loin.  
Les arrière-neveux de Noé, en souvenir de la bonté du Seigneur pour leur aïeul, fendirent à grand-peine le vieux cèdre vénérable et en firent un pont sur le Jourdain et on l'appela le pont sacré.  
L'arbre indestructible resta là pendant bien des années. En le traversant, ceux du peuple de Dieu murmuraient une prière.

Un jour, au bord du fleuve, eut lieu une bataille. Les vaincus, pour n'être point poursuivis, coupèrent le pont et les poutres taillées dans l'arbre de vie s'en allèrent doucement, portées par le courant, vers le pied de la colline où campait la tribu de Zabulon.

Un charpentier de Nazareth, nommé Joseph, vit plus tard les madriers et se sentit ému. Il connaissait par tradition, l'histoire du cèdre d'Adam et il se dit:  
—Ce bois est le contemporain du monde et il porte encore les traces du goudron de Noé.

Il le transporta dans sa maison et s'en fabriqua un établi.

Ce charpentier était le père du Christ.  
Quand, devant la persécution d'Hérode il s'enfuit en Egypte avec Marie et Jésus, on vendit à l'encan sa maison, ses outils et ses meubles. L'établi échut à un artisan de Jérusalem, parent du cordonnier Isaac Laquedem et méchant comme lui. Vingt ans, les débris de l'arbre de vie restèrent sous un hangar.

Nul ne pouvait le travailler, et pour la dureté et la pesanteur, il ressemblait à une table de marbre.

Vint le jour où la populace demanda la grâce de Barrabas et la mort du Christ.

Laquedem se rendit chez son parent avec un forgeron. Ils scièrent l'établi, percèrent des trous au fer rouge et firent la croix destinée au fils de Dieu.

Elle était lourde comme le plomb. Trois fois le Christ tomba sous ce fardeau en gravissant le Golgotha. On l'y cloua et il mourut.

Ainsi l'arbre sorti de la bouche du premier homme, devint suivant la parole du gardien de l'Eden, l'arbre de salut pour la race d'Adam.

ALEXIS MEUNIER

L'Hon. Charles Langelier

(Extrait d'une chronique d'Alphonse Lusignan, publiée dans La Patrie.)

Je le connais, Charles Langelier.

C'est à moi qu'il doit la révélation de son talent d'orateur populaire. Il en a été tout le premier surpris. Nous étions à Saint Hyacinthe en dispute électorale, ce qui arrive souvent. Et c'est là que sont chaudes les discussions, je vous prie de m'en croire. J'avais péroré en assemblée publique en faveur d'un candidat excellent sans doute, mais d'une autre nationalité. Ça prenait à demi,—je le vis bien. J'étais trop sérieux et je parlais trop affaires pour laisser une impression déterminante envers un étranger, si bon qu'il fût. Mais l'opinion était ébranlée, il fallait la faire pencher de notre côté au moyen d'un franc éclat de rire qui mit tous les assistants de bonne humeur. Langelier était là, sous ma main. Il sortait du collège, dont il avait encore toutes les pudeurs. C'est dire que de lui-même il ne se serait jamais décidé à faire un discours qu'écrivit d'avance, selon les règles de la rhétorique. Je le trahis, je demandai à l'assemblée de l'appeler à la tribune, en d'autres termes à monter sur la chaise de paille qui servait d'estrade; et mon collègue,—qui se faisait petit, cherchait à se cacher, aurait voulu être sous terre,—dut se rendre. Ce qu'il dit, en style plaisant, de vérités à cette foule, ce qu'il raconta d'anecdotes drôlatiques en point, ce qu'il inventa, séance tenante, de jeux de mots qui dilatèrent des rates de contribuables, les blagues dont il arrosa le candidat adverse, les rires homériques qu'il fit éclater, les applaudissements qu'il tira tout cela, je voudrais vous le peindre que j'en serais bien empêché. J'en étais jaloux, je crois. Il fit élire notre candidat.

La mort de M. Dessaint rend vacant le mandat du comté de Kamouraska. Celui de Portneuf l'est depuis plusieurs mois.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la Paroisse de St Ephrem d'Upton, Comté de Bagot.

A une Session Générale et Mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton, tenue au lieu ordinaire de ses Séances en la Salle Publique du Marché Public, en le village d'Upton, lundi le premier jour de Décembre 1890 mil huit cent quatre-vingt-dix à une heure de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec de 1871, et aux Règlements de ce Conseil, à laquelle session sont présents: MM. Joseph Pilon, Maire, Culbert Durand, Norbert Hébert, Honoré Gagnon, Philias Marin, Joseph Durand, tous membres du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

**Règlement No. 74.**

Pour autoriser la Municipalité de la Paroisse de St Ephrem d'Upton Comté de Bagot dans le District de St-Hyacinthe à emprunter une somme de quatre mille six cent cinquante piastres \$4650.  
Sur motion de M. Culbert Durand secondé par M. Honoré Gagnon, le Conseil fait et ordonne le Règlement suivant:

**Règlement No. 74.**

Attendu qu'il a été ordonné par résolution de ce Conseil passé à sa session du vingt-cinq Août dernier 1890, qu'un Pont en Fer serait construit avec deux culées en maçonnerie sur la Rivière Blanche en cette dite Municipalité à l'endroit du vieux pont en bois tombé en ruine.

Attendu que le Gouvernement de la Province de Québec a fait préparer un Plan et devis du dit pont par ses ingénieurs civils, daté le 18 Octobre dernier, spécifiant à la charge de la Municipalité de la dite Paroisse de St Ephrem d'Upton la construction des deux culées en maçonnerie pour supporter le Pont en Fer et aussi à la charge par la dite Municipalité de payer au Gouvernement de Québec onze cent vingt-cinq piastres \$1125 valeur estimée de ce que coûterait un tablier en bois; et le Gouvernement se chargeant de faire à ses frais un Pont en Fer.

Attendu qu'à la session du Conseil de cette dite Municipalité en date du troisième jour de Novembre dernier 1890 par résolution du dit Conseil, il a été ordonné que les susdits Plan et devis soient adoptés pour la construction du dit Pont et que ce Conseil a donné au dit Gouvernement de Québec l'entreprise à ses frais, risques et périls la construction des deux dites culées en maçonnerie y compris l'estimation susdite d'un tablier en bois pour le prix et somme de \$4650, le Gouvernement de Québec se chargeant de la construction du Pont en Fer à ses frais, le tout suivant les Plans et devis suscités.

Attendu de plus que selon les Règlements du Gouvernement de Québec dans l'exécution de semblables travaux la Municipalité est tenue de payer la dite somme de \$4650 au Gouvernement susdit avant même de commencer les dits travaux.

Attendu que la Municipalité de la dite paroisse de St Ephrem d'Upton n'a pas en caisse la dite somme de \$4650 pour payer au dit Gouvernement de Québec le coût de la dite entreprise  
Qu'il soit statué par le présent Règlement:

Que la dite Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton soit autorisée à emprunter la dite somme de \$4650 du Crédit Foncier Franco-Canadien, ayant son principal bureau d'affaires en la Cité de Montréal aux taux de 6 1/2% d'intérêt annuel formant \$279, plus \$1.98 pour cent par an d'amortissement formant \$92.17 ce qui réuni forme un total de \$371.17 d'annuité payable par moitié \$185.58 à tous les six mois pour le terme de vingt-quatre années de la mise en force du présent Règlement.

Que le Maire soit autorisé à contracter le dit emprunt et à signer les actes nécessaires à cette fin pour et au nom de la dite Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton.

Qu'une taxe annuelle soit imposée sur les biens imposables de la dite Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton pour payer l'intérêt de chaque année, savoir: Six par cent \$279.00 plus \$1.98 pour cent par an comme fond d'amortissement, formant en tout comme annuité, savoir: \$371.17 d'annuité payable par moitié \$185.58 à tous les six mois pour le terme de vingt-quatre années, en outre des taxes ordinaires pour l'administration de la dite Municipalité jusqu'à extinction de la dette  
Que le dit Règlement deviendra en force et vigueur qu'après avoir été soumis à l'approbation des Electeurs municipaux de la dite Municipalité et approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

Agréé, JOS. PILON, Maire.

P. FAFARD, Sec. Tres.

Je, soussigné, Pierre Fafard, secrétaire-trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St Ephrem d'Upton, atteste et certifie que la copie du Règlement ci-dessus écrit est vraie et conforme à l'original du Règlement No 74 passé par le Conseil Municipal de la paroisse de St Ephrem d'Upton à sa session générale et mensuelle tenue lundi le premier jour de Décembre courant 1890.  
P. FAFARD, Sec. Tre.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, Municipalité de la Paroisse de St Ephrem d'Upton.

Je, soussigné, Pierre Fafard, secrétaire-trésorier du Conseil de la Municipalité de la paroisse de St-Ephrem d'Upton en vertu d'une résolution passée par le dit Conseil à sa séance en date du 15ème jour de Décembre courant 1890, convoque une assemblée publique et générale des Electeurs Municipaux de la Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton, qualifiés à voter suivant la loi pour être tenue Mercredi le septième jour de Janvier prochain à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique du marché public en le village d'Upton, lieu ordinaire des sessions du dit Conseil de la Municipalité de la paroisse de St Ephrem, dans le but d'approuver ou désapprouver le Règlement No. 74 passé à sa session en date du premier jour de Décembre courant, et définitivement approuvé à sa session du quinze Décembre courant, autorisant l'emprunt de \$4,650.00 quatre mille six cent cinquante piastres du Crédit Foncier Franco-Canadien, pour payer les dépenses à encourir par

cette dite Municipalité dans la construction d'un Pont en Fer sur la Rivière Blanche en la dite Municipalité de la paroisse de St Ephrem d'Upton.

Donné à St Ephrem d'Upton ce 18<sup>ème</sup> Décembre 1890.  
P. FAFARD, Secrétaire-Trésorier.



**AVIS PUBLIC**

EST par le présent donné que tout colon, qui, d'ICI AU PREMIER MAI PROCHAIN, paiera au complet ce qu'il doit à la Couronne sur prix d'achat de terres publiques, ne sera tenu de payer que cinq ans d'intérêt seulement.

La même remise est offerte aux colons sans titre qui achèteront et paieront le prix complet des terres qu'ils occupent, dans le délai susdit.

Tous ceux qui ne paieront pas dans ce délai, devront subir la révocation de leur billet de location.

Pour le paiement, on devra s'adresser à l'agent des Terres de la Couronne.

GEORGES DUHAMEL, Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne  
Québec, 24 octobre 1890.

Aucun journal n'est autorisé à publier cet avis sans une autorisation spéciale du Commissaire des Terres de la Couronne.

GEO. D.

**Forgeron demandé.**

Un forgeron de plusieurs années d'expérience trouverait de l'emploi permanent et de bons gages en s'adressant de suite à

ANT. DUPRE, Forgeron. St Jean-Baptiste de Rouville.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de St-Hyacinthe COUR SUPERIEURE No 1116

Dame Zoé Benoit, épouse de Dominique Désautels, cultivateur, tous deux de la paroisse de St Pie, district de St Hyacinthe, a, ce jour, institué une action en séparation de biens contre son mari.

St Hyacinthe, 24 Novembre, 1890.  
BLANCHET & BEAUREGARD, Avocats de la demanderesse.

**A Vendre**

Une terre de 200 acres dans les townships de l'Est, à quatre milles du florissant village de Granby. 100 acres en culture, et le reste bios franc de la meilleure qualité. Sucrière de première classe et un bon jeune verger. A proximité de la maison d'école et de la fromagerie. Très-bons bâtiments et une belle maison à deux étages en parfait état. Splendide roulant de terre et une source qui ne manque jamais. Sera vendue avec ou sans roulant au gré de l'acheteur. Pour plus amples informations, s'adresser à  
JAMES FERGUSON, Box 48, Granby  
à 15-12 o (1) Que.

**A Vendre.**

Un moulin à farine ayant trois paires de moulages neuves avec un smull de première classe. Un moulin à scie avec scie ronde, machine à bardeaux et à clapboards, un parfait état, avec maison, grengs et autres bâties pour le propriétaire et l'usage du moulin. Cette propriété est située sur la rivière Yamaska, dans la paroisse de St-Hugues.  
Pour les conditions qui seront très faciles. S'adresser à  
PIERRE LAMOTHE St-Hugues

**Guérison du Chancre et du Cancro**

SANS OPERATION Par le Dr P. H. BERNIER, à 15-3-1 t St-Pie, Bagot

Dr. Aug. Mathieu, No. 3 rue William (Bâtisse C. Ledoux) ST-HYACINTHE. Pratique à la ville et à la campagne.

Le remède de Piso pour le catarrhe est le meilleur, le plus agréable à prendre, et le meilleur marché.  
**CATARRH**  
En vente chez tous les pharmaciens, ou expédie affranchi à toute adresse contre paiement de 50 sous. E. T. HAZILLON, Warren, Pa., E. U. de l'A.

LA TRIBUNE

© JOURNAL HEBDOMADAIRE, PUBLIE A ST-HYACINTHE, Que.

PARAIT LE VENDREDI,

Abonnement : (payable d'avance.)

Un an.....\$1.00

6 mots..... 50.

ANNONCES :

1re Insertion.....la ligne 15c.

Insertion subs..... " 7 1/2c.

Annances à long terme à prix modérés.

A. DENIS,

Directeur-Propriétaire..

ST-HYACINTHE, 26 Déc'bre, '90

LES FINANCES DE LA CITÉ

Depuis longtemps on se plaint du fait que le conseil de ville ne publie pas chaque année un état de ses recettes et dépenses. Le public est dans une ignorance complète de l'état actuel des finances municipales comme, du reste des opérations annuelles de notre conseil.

Toutes les villes de quelque importance, prennent Sorel par exemple, publient annuellement l'état des affaires de leur corporation sur une feuille volante et ils en font la distribution par la ville.

Nous nous demandons pourquoi on n'agit pas ainsi à St Hyacinthe. A Sorel, comme nous venons de le dire, chaque année, quelques jours avant les élections municipales, on distribue l'état de compte de la corporation et les électeurs basent leur opinion sur cet état.

A St Hyacinthe ce n'est plus la même chose du tout. Les électeurs ont beau s'inquiéter de l'état des finances municipales, s'ils veulent connaître quelques choses il doivent aller fouiller pour cela les archives municipales. C'est-à-dire qu'ils vont déranger pendant une bonne heure le secrétaire. Il y en a peu qui y vont c'est vrai, mais aussi, se figure-t-on le trouble si tous les contribuables allaient consulter les comptes de la corporation.

C'est donc sans savoir comment vont les affaires de la ville que les électeurs vont au poll élire chaque année un conseiller. On s'occupe de l'homme et non des idées qu'il représente. Mais quelles idées aussi peut représenter un homme qui brigue les suffrages des électeurs pour la charge de conseiller, et qui n'a pas la moindre idée peut être de l'état financier de la corporation. Il peut bien avoir sur son programme, la diminution des dépenses le progrès de la ville, mais tout ce qui a rapport aux chiffres est du grec pour la ville et peut-être pour lui.

Il y a donc une grave lacune à combler. Nous avons déjà demandé la publication annuelle de l'état des finances de la corporation ; tous les citoyens l'ont demandée avec nous. Chaque jour nous entendons cette question de la bouche d'un homme de profession ou d'un artisan : "Mais pourquoi la corporation ne publie-t-elle donc pas un état de ses affaires financières ? A-t-on peur de l'exposer publiquement ?"

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ses questions et nous laissons à nos édiles la tâche de satisfaire la curiosité des contribuables.

Seulement, nous demanderons humblement à notre conseil de voir à ce que par l'avenir cet état soit publié chaque année. Ce serait une innovation d'utilité

publique et que les contribuables sont en droit d'exiger, afin de se rendre compte par eux-mêmes de la situation des affaires municipales.

D'un autre côté nous nous chargerons de compenser pour le passé en publiant un état comparatif des finances de la ville, montrant l'actif et le passif, de 1876 à 1881 et de 1881 au 30 juin 1889 inclusivement. Nous nous sommes procuré les chiffres et il n'y a plus qu'à les coordonner : Nous les servirons demain à nos lecteurs.

Nos finances Municipales

Ainsi que nous l'avons promis à nos lecteurs hier, nous leur donnons aujourd'hui l'état financier de la corporation de St Hyacinthe, pour l'année finissant au trente juin 1889. Puis nous remontons jusqu'en 1881 et de là nous sautons à 1876. Les chiffres qui démontrent l'actif et le passif de 1876 sont, à quelques piastres près, le montant exact. On se servait alors du système des £ s & d, et nous avons réduit le montant tel quel, à l'œil.

On devra remarquer que ce n'est qu'en 1882 que l'actif atteint presque le montant du passif. Le fait est dû à ce que l'on n'entrait point avant cette époque le montant de l'évaluation des propriétés mobilières ou immobilières de la ville, à l'actif de la corporation.

Voici donc le tableau comparatif de l'actif et du passif de la corporation depuis près de 15 ans.

	PASSIF	ACTIF
1876	\$ 41,900.00	\$ 4,636.00
1881	50,810.00	16,663.33
1882	50,508.00	48,116.77
1883	54,069.53	54,204.43
1884	58,439.42	53,681.87
1885	60,925.42	53,987.14
1886	61,473.42	64,278.94
1887	98,473.42	98,005.23
1888	151,628.93	132,223.54
1889	178,265.47	142,006.97

Maintenant nos lecteurs aimeront peut-être à savoir quels sont les items qui entrent à l'actif de la corporation.

Nous les donnons ci-après avec le chiffre de leur évaluation :

Montants dus par diverses personnes.....	\$ 1,400.00
Arrérages de cotisations...	3,647.47
Marché centre.....	22,300.00
Marché à foire.....	4,000.00
Terrain dans le quartier No 5 acheté pour y construire plus tard une station de pompes.....	1,000.00
Station de police.....	28,100.00
Deux pompes-à-vapeur, boyaux, voitures à dévidoir, voitures aux échelles, etc.....	17,000.00
Quatre chevaux, attelages et voitures.....	1,000.00
Réservoir et terrain sur la rue Dessaulles.....	1,500.00
Réservoir et terrain sur la rue Ste-Marie.....	1,100.00
52 borne-fontaines.....	3,600.00
Société manufacturières Prêt de débentures.	
Balance due.....	23,000.00
" " E. F. Moseley.	10,000.00
1er fonds d'amortissement.	1,013.77
2ième " " "	1,025.95

Dans ce tableau ne sont pas compris l'ameublement de bureau de la corporation ni le kiosque sur la rue Girouard.

A ces chiffres nous ajouterons les suivants ; c'est le montant du salaire des hommes de police et pompiers.

Chef.....	\$ 600.00
Un homme.....	475.00
Trois " à 400	1,200.00
Trois " à 300	900.00
10 pompiers volontaires à \$10.00	100.00
Téléphone Station.....	100.00

Total..... \$3,3375.00

Nous laissons aujourd'hui nos lecteurs avec ces chiffres. Nous leur en fournirons d'autres prochainement.

LAITERIE

Voici la réponse qui a été faite à la question suivante posée par M. DeGrosbois

M. de GROSBOIS.—Combien d'associations de laiterie pour la fabrication du beurre et du fromage ont été constituées en corporations dans cette province, depuis la mise en force de la loi 45 Victoria, chapitre 15 (maintenant les articles 5,477 et 5,478 des statuts refondus) et le lieu de leur établissement :

- Réponse.—En 1883, Saint-Hyacinthe le Confesseur ;
- 1884, No 1 Montmorency ;
- St Sylvestre, Iberville ;
- St Dominique, Bagot ;
- 1888, No 2 Montmorency ;
- 1889, Notre-Dame de Portneuf ;
- Grand Rang, St Hyacinthe ;
- St Barnabé, St Hyacinthe ;
- 1890, Ste Rose. La Présentation, St Hyacinthe ;
- St Louis de Métabetchouan ;
- Kingsey Falls, Arthabaska ;
- Cap Santé, Portneuf ;
- Caspédiac, Bonaventure.

LE CATHOLICISME

Il résulte d'un tableau préparé par M. Baillargé, directeur de deux publications pédagogiques à Joliette, qu'il y a au Canada :

1 cardinal, 5 archevêques, ceux de Halifax, Montréal, Ottawa, St-Boniface et Toronto ; 22 évêques, 2,352 prêtres, 43 communautés d'hommes avec 250 religieux ; 66 communautés de femmes avec 964 religieuses ; 2914 églises et chapelles, 317 missions, 17 séminaires, 3 universités, 53 collèges, 333 couvents, 166 académies, 3,203 écoles, 69 hôpitaux, 48 asiles, 1,157 paroisses et 2,048,800 catholiques.

L'archidiocèse de Québec compte : 1 cardinal, 358 prêtres, 6 communautés d'hommes, 8 communautés de femmes, 217 églises et chapelles, 29 missions, 1 séminaire, 1 université, 20 collèges, 53 couvents, 43 académies, 736 écoles, 11 hôpitaux, 5 asiles, 154 paroisses et 320,000 catholiques

Maintenant, voici la date de l'érection de chaque diocèse :

Antigonish, N.-E.	21 sept. 1844
Charlottetown, I. P. E.,	11 août 1829
Chatham, N. B.,	8 mai 1860
Chicoutimi,	28 mai 1878
Halifax,	4 mai 1852
Hamilton,	17 fév. 1856
Kingston,	27 janv. 1826
London,	21 fév. 1856
Montréal,	17 mai 1836
Nicolet,	10 juil. 1886
Ottawa,	25 juil. 1847
Petersborough,	11 juil. 1882
Québec,	Vic. ap., 1658
Rimouski,	15 janv. 1867
St-Albert,	21 sept. 1871
St-Boniface,	Evêché 1847
St-Hyacinthe,	8 juin 1852
St-Jean, N. B.,	30 sept. 1842
Sherbrooke,	22 août 1874
Toronto,	17 déc. 1841
Trois-Rivières,	8 juin 1852
Vancouver, C. A.	1847

Vicariats Apostoliques

Arthabaska-Mackenzie	8 avril 1862
Colombie Anglaise	14 déc. 1863
Pontiac	11 juil. 1882

Préfectures Apostoliques

Golfe St-Laurent	29 mai 1882
Terre-Neuve	actuellement 2 évêques, 58 prêtres, 77 religieuses, 137 églises et chapelles, 7 séminaires, 1 université, 15 couvents, 130 écoles, 41 paroisses et 79,000 catholiques.

Comme renseignements sur les progrès du catholicisme en Angleterre, voici la statistique qui a été publiée récemment à Londres, mai 1889. Son Eminence le cardinal Manning dans l'espace de quarante ans, a bâti 1,200 églises et chapelles, fondé 40 monastères, 322 couvents, 9 séminaires pour la prêtrise 10 collèges 2000 écoles paroissiales, 300 réunions commerciales et environ 10 institutions de charité.

LE DERNIER ACTE

Sur les cinq condamnés à mort, quatre ont été pendus, un a été épargné et condamné au bagne pour la vie.

Le dernier d'entre eux a été exécuté vendredi.

Une pénible impression est restée de toutes ces morts horribles.

Espérons que la mort de ces victimes du vice portera de bons fruits et que l'exemple influera sur la morale publique de l'avenir.

Il nous l'avait promis !...

Nous venons de lire, dans l'Union un article, ou plutôt une expression de jalousie intime à l'adresse de l'Artisan. Cette jalousie qui découle de ces quelques lignes à notre adresse nous en fait deviner l'auteur : nous pourrions ajouter que l'attitude que nous avons prise sur la question des ponts, nous fait souvenir de certaine promesse .....et nous n'avons pas besoin de chercher *cui prodest*.

Nous n'avons guère à nous défendre contre les insinuations du confrère ; nous avons le public pour nous aider.

Nous en profiterons cependant pour lui signaler quelques faits que sa méchante jalousie lui fait dénaturer.

D'abord, L'ARTISAN est lu à St Hyacinthe par tous les hommes d'affaires, de professions et par la grande population des artisans. Le confrère ne peut dire la même chose, mais est-ce notre faute si L'ARTISAN est plus lu que lui? D'ailleurs, est-il juste de la part de l'Union de nous reprocher notre succès, lorsque nous voyons le confrère attendant notre journal pour en décalquer les notes, les soirs de sa publication? Le confrère qui nous copie textuellement, pêche par une noire ingratitude. Il devra s'en confesser.....dans ses colonnes, s'il est franc.

Ce qui motive ces remarques, que les lecteurs sauront apprécier à leur juste mais infime valeur, c'est notre article de jeudi par lequel nous demandions au conseil de publier chaque année le compte-rendu de ses opérations. Nous sommes convaincu que toute la ville est avec nous sur cette question, et la question d'économie invoquée par l'écrivain de l'Union est digne de celui qui l'inspire.

Le système d'afficher aux portes d'églises ou ailleurs, dans un centre comme St Hyacinthe, les états de comptes de la corporation ou autre chose aussi importante, est profondément ridicule.

On ne fait que s'en tenir aux exigences de la loi : c'était bon en 1876 après la catastrophe qui nous a si cruellement éprouvés, mais St Hyacinthe s'est relevé depuis et a pris sa place au rang des villes comme Trois-Rivières, Lévis, Sorel, etc.

Hélas ! la ville a les moyens de faire des cadeaux de milliers de piastres à des favoris, elle n'a pas celui de payer quelques sous pour le publier.

Mais qu'on nous fournisse les états demandés, nous les publierons gratuitement comme nous l'avons fait jusqu'au jour d'hui, du reste.

L'Union dit que le public ne lit pas ; le confrère a peut-être ses raisons pour s'en plaindre, mais, Dieu merci ! L'ARTISAN, quoiqu'il ne soit pas l'organe du conseil, quoiqu'il n'approuve pas MM. les conseillers, lorsqu'il croit qu'ils agissent contre les intérêts de la ville, L'ARTISAN, malgré cela tient bien sa place au soleil. Il est lu dans toutes les familles à St Hyacinthe : cela vaut toutes les appréciations de l'Union.

Nous nous soucions bien peu de ceux que notre prospérité contrarie : ceux qui disent que nous agissons par intérêt, devraient dire au public où ils prennent et mettent les leurs. Dieu merci ! encore une fois, notre case est assez bien fournie d'ouvrage, notre journal se porte bien, malgré ceux dont il ne partage pas les opinions et les cailloux qu'ils nous jettent, ne font qu'assurer notre édifice.

Nous nous attendions depuis longtemps à l'effluve du confrère ; il nous l'avait promis, mais c'est bien pauvre si c'est tout.

LA POTENCE

TERRIBLE INCIDENT

RÉMI LAMONTAGNE

IL MEURT EN BRAVE

Le shérif Webb meurt subitement

Rémi Lamontagne a été pendu vendredi à Sherbrooke, dans la cour de la prison.

Rémi Lamontagne a expié le crime d'avoir tué son beau-frère Michel. Un incident effroyable a marqué cette journée néfaste pour Sherbrooke. Le shérif l'Hon. W. H. Webb, en allant avertir Rémi qu'il devait se tenir prêt pour 9.10 heures, est tombé mort. Cet incident a frappé de stupeur toute la population de Sherbrooke.

A 9.20, Rémi faisait son apparition dans la cour de la prison où étaient ceux qui avaient obtenu la faveur d'être admis.

Rémi était accompagné des R. R. Pères Tanguay et Roy. Il était pâle mais il avait un air calme. On lisait sur son visage l'expression d'un courage sans affectation.

Il était brave devant la mort et il pria embrassant le crucifix que lui tenait le R. P. Tanguay.

Le bourreau Radcliffe a présidé l'exécution. Après que les préparatifs furent finis, Rémi alla se placer sous la corde.

Quelqu'un lui demanda s'il avait quelque chose à dire : "Non, je vous rencontrerai bientôt dans l'autre monde."

Puis le bourreau lui assujétit solidement la corde autour du cou. Rémi baissa une dernière fois le crucifix, ses yeux se promènèrent, il semblait jeter un dernier regard sur la terre, puis le bourreau rabbatit le capuchon et aux paroles du Pater "Délivrez nous du mal," le poids tomba et Rémi fut projeté dans l'espace.

Il était 9.26 heures. A 9.42 le poids avait cessé de battre et les médecins déclaraient que Rémi était mort ; à 9.49 son corps était dépendu.

L'enquête a eu lieu immédiatement après.

On peut se figurer de l'émotion qui règne dans Sherbrooke. Outre le spectacle horrible de deux exécutions capitales on déplore la mort d'un des plus distingués citoyens de Sherbrooke le Shérif Webb, dont la mort est probablement due aux émotions provoquées par ces exécutions.

L'Hon. M. Webb était un ancien conseiller Législatif.

ENCORE UNE VICTIME

Day exécuté a Welland Ont.

Jeudi dernier, à Welland, Ont., Arthur Hoyt Day, a été pendu.

Day avait été condamné à mort pour la mort de sa femme qu'il avait jetée dans la chute de Niagara.

Day était parfaitement résigné à mourir. Il était accompagné à l'échafaud par le Rév. M. Craig, ministre presbytérien.

L'échafaud sur lequel il est mort est le même auquel ont été pendus O'Neil à Toronto et Harvey à Guelph ; cet échafaud avait été loué par les autorités de Welland à ces deux villes.

Day est mort sans souffrance. Le poids a cessé de battre dix minutes après la chute. On admet que toute douleur ou conscience avait cessé deux minutes après la chute du poids l'épine dorsale n'a pas été brisée ; la mort a été produite par la strangulation. Le corps a été dépendu vingt minutes après l'exécution.

Day avait passé la veille de sa mort à chanter des hymnes religieux et à écrire des lettres aux membres de sa famille. Nous publions celle qu'il a adressée à sa sœur ; elle est particulièrement intéressante.

"Chère Mary,—Je t'adresse quelques lignes dans l'espérance qu'elles te trouveront bien et dans la misère, et que tu ne pourras fermer l'œil ni le jour ni la nuit, tant que tu n'auras pas dit la vérité.

Tu sais que par ton parjure tu m'as envoyé à l'échafaud pour sauver ta vie. C'est toi qui devrais être à ma place, menteuse.

J'espère que tu n'auras pas un seul ami à Rochester.

La population devrait t'entendre de goudron et de plumes et te chasser de la ville.

Si je ne devais pas être pendu, je ne donnerais pas un sou pour te faire vivre, et si tu étais ma femme je te nourrirais avec du bran de scie. Je préfère être ici en prison que dans tes souliers. Je ne vois pas comment

tu peux garder le portrait de Déséria dans ta maison ni te servir de son parapluie de soie.

J'aurais cru que ces objets te causeraient des remords. Malgré tout, chère Mary, je te pardonne tes mensonges. J'espère que Dieu en fera autant, mais je ne vois pas comment tu pourras te présenter devant lui pour lui demander pardon de tes péchés.

Je te dis un adieu affectueux, car c'est ma dernière nuit sur la terre; et cela par ta faute. Ainsi Ta-ta.

(Signé)

ARTHUR.

P. S. Tu es la cause de la mort de Déséria. C'est toi qui l'a fait boire et lui a conseillé d'aller à la rivière.

Oh combien je voudrais que c'eût été toi au lieu d'elle! Tu n'as pas été satisfaite de sa mort et tu m'as fait pendre. Oh! sorcière! sorcière! suppôt de l'enfer.

MORIN

En route pour le Pénitencier

Vers neuf heures mardi soir, Morin, l'assassin de Roy, est arrivé à Montréal, sous la garde du grand connétable et du député-shérif du district de Montmagny.

Un reporter a eu une entrevue avec le condamné avant son départ pour le pénitencier.

Morin paraissait triste; mais d'une tristesse exempte de tout indice de découragement.

"Je ne suis pas coupable de meurtre, a-t-il dit.

"Il est vrai que Roy, mon ancien associé, est mort à la suite d'une querelle que nous avons eue ensemble; mais je ne crois pas que sa mort ait été causée par les coups que je lui ai portés. Du reste, c'est lui qui m'avait frappé le premier et si je me suis servi d'un vase pour le frapper, c'est que je n'avais aucune arme pour me défendre et que lui m'avait attaqué avec une béquille.

Il a succombé quelques jours plus tard à une inflammation de cerveau.

Avant son départ de Montmagny, Morin a reçu la visite des principaux citoyens de l'endroit, qui lui ont fait leurs adieux.

Sa femme, en le quittant, lui a dit: "Au moins je pourrai te revoir."

Morin a été conduit au pénitencier de St Vincent de Paul hier matin.

Société d'agriculture du comté de Bagot

Mercredi, le 17 du courant, avait lieu, à St Liboire, une assemblée générale de la société d'Agriculture du Comté de Bagot convoquée dans le but de procéder à l'élection des officiers de cette Société pour l'année 1891.

Un grand nombre de personnes tant des différentes parties du Comté que d'ailleurs, et parmi lesquelles on remarquait quelques membres du clergé, s'y étaient rendues.

Président, Louis Thimothé Brodeur, St Hugues; Vice-Président, Milton McDonald, M. P. P., St André d'Acton; Secrétaire-Trésorier Flavien Dupont, M. P., St Liboire. Auditeurs: John Morel et Nazaire Bertrand. Directeurs: St Hugues, Louis Thimothé Brodeur.

St Simon, Charles Lafontaine. Ste Rosalie, Charles Tanguay. St Dominique, Amable Houle St Pie, Uldéric Hamel.

St Liboire, Gilbert Ménard. Ste Hélène, Eusébe Dufault. St Ephrem d'Upton, Godfroy Grisé.

St André d'Acton, Milton McDonald, M. P. P. St Théodore d'Acton—Enclide Martel.

Société d'Agriculture du comté de Rouville

La société d'Agriculture a fait ses élections annuelles. En voici le compte-rendu:

Proposé par H. Fontaine, secondé par Samuel Robert, que les messieurs dont les noms suivent soient élus directeurs de la société d'Agriculture du comté de Rouville pour l'année 1891:

- Chs. Meunier, St Césaire;
- H. Fontaine, Rougemont;
- J. Théberge, Ste Marie;
- P. Théberge, N. D. Richelieu;
- Ludger Guertin, St Jean-Baptiste;
- Ed. Larocque, L'Ange Gardien;
- F. Ducharme, St Paul Abbottford;
- H. Fontaine, Ste Angèle;
- Honoré Brodeur, St Mathias;
- Joseph Auclair, St Hilaire;
- Nos félicitations aux nouveaux élus.

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER No 4

Une réquisition a été présentée dimanche à M. Eusébe Clapin, employé à la manufacture Séguin & Lalime, lui demandant de se laisser porter candidat, aux prochaines élections, à la charge de conseiller municipal pour ce quartier. La réquisition était signée par plus de 80 électeurs.

Nous la publions intégrale-ment dans une autre colonne.

M. Clapin répondit qu'en face d'une réquisition portant autant de noms, et signée par les contribuables les plus éminents du quartier No 4, il lui était presque impossible de refuser.

Il acceptait donc la candidature, promettant que s'il était élu il s'efforcera de faire son devoir de manière à satisfaire tous ses électeurs.

Nous approuvons de tout cœur le choix des électeurs du quartier No 4.

M. Clapin est un de ces hommes sur lesquels la critique n'a pas de prise, à la réputation desquels on ne s'attaque pas.

C'est l'artisan gentilhomme, respecté de tous ceux qui le connaissent, aimé de tous ceux qui l'entourent et le touchent de près ou de loin.

M. Clapin a surtout un titre qui prime les autres à la charge de conseiller pour le quartier no 4; il est propriétaire résidant de ce quartier; il n'est pas un étranger.

L'issue de la lutte, si lutte il y a, n'est pas douteuse. La masse des électeurs est enthousiaste à supporter M. Clapin; un candidat assez téméraire pour venir en opposition n'aurait pas vingt votes en sa faveur.

PARLEMENT PROVINCIAL

Assemblée Législative

QUÉBEC, 17.

La séance est ouverte à 3.30 heures. M. DESMARIS présente un bill pour amender l'article 1213 des statuts réformés de la province de Québec.

M. McDONALD demande la correspondance au sujet du dessèchement de certains terrains dans Upton. Il dit que la session de 1889 la législature a voté \$2,000 pour rendre cultivable, en le desséchant, une certaine quantité de terrain dans Upton, à condition que les intéressés fournissent une somme égale. Une faible partie de cet octroi a été dépensée pour des travaux autres que ceux auxquels il était destiné et au détriment de plusieurs personnes. Il croit que le reste de l'octroi devrait être mis entre les mains des municipalités.

M. MERCIER dit que le gouvernement va s'enquérir de ces faits qu'il ne connaît pas et, si quelqu'un a été lésé, justice sera rendue. Tous les renseignements seront donnés.

A la séance du soir. Quelques bills sont renvoyés au comité de législation, d'autres sont adoptés, puis la séance est levée à minuit.

Feu M. Alexis Dessaint, M. P.

M. Alexis Dessaint, l'infortuné victime de la catastrophe d'hier, naquit à Kamouraska le 16 juillet 1847. Il était le fils de M. Pierre Dessaint, marchand. Il fit ses études aux collèges de Ste Anne et de Trois-Rivières, étudia le droit à l'Université Laval et à l'Université Victoria, fut admis au barreau de la province de Québec en 1869. En 1873, il épousa Mlle Marie-Blanche Henriette Paradis.

M. Dessaint a été, durant plusieurs années, maire de Kamouraska. Il était aussi major du 88<sup>e</sup> de ligne et commissaire de la Cour Supérieure pour Kamouraska. B.T.E. Il fut élu député de Kamouraska à la Chambre des Communes lors des dernières élections générales du Dominion.

REQUISITION

A M. EUSÉBE CLAPIN, St Hyacinthe.

MONSIEUR,

Nous, soussignés, électeurs du quartier No 4, de la cité de St Hyacinthe, vous prions de bien vouloir vous laisser porter candidat pour la charge de conseiller municipal de ce quartier, lors des élections qui auront lieu au mois de janvier 1891. Nous nous engageons à voter pour vous et à travailler de toutes nos forces pour assurer votre élection.

St Hyacinthe, 19 déc., '90. (Signé)

- Basile Benoit,
- Jos. Fournier,
- Uldéric Leduc,
- Albert Brunelle,
- Edouard S. Larivière,
- Cyprien Gladu,
- Louis St Pierre,
- L. G. Bédard,
- Chs. E. Gagnon,
- J. E. Turcotte,
- Napoléon Gaboury,
- Louis Hébert,
- Jérémie Choquette,
- Alfred Bernier,
- Magloire Coté,
- J. A. Cozé,
- Ant. Alf. Coté,
- Arthur Dufresne,
- Antoine Guérin,
- Jos. Allaire,
- Jos. Payment,
- Jos. Burque,
- Willy Burque,
- Louis Lamothe,
- J. Bte Laporte,
- Onésime Charbonneau,
- Augustin Chagnon,
- Jos. Bouffard,
- H. Majeur,
- France Coté,
- E. M. Allard,
- Alex Gaudette,
- Marcel Girouard
- Adélar Girouard,
- J. N. Cadotte,
- Michel Dion,
- Octave Bonnet,
- Bénoni Labonté,
- Louis Roberge,
- Alexandre Daudelin,
- Jos. Roberge,
- Herménégilde Bourque,
- Jos. Brunelle,
- Ulric Malo,
- Louis Laplante,
- Jos. Beaulac, père,
- Jos. Beaulac, fils,
- Alex. Lapointe,
- E. U. Messier,
- Ls. Laplante,
- Stanis. Bonnin,
- Joseph Demers,
- J. B. Demers,
- F. Xavier Chagnon,
- J. de Langis,
- Pierre Fontaine,
- Stanislas Monast,
- Joseph Chartier,
- Alexandre Choquet,
- J. Lawlor, jr.
- Vilmert Roy,
- Arthur Chagnon,
- Louis Marquette,
- Louis Dufresne,
- Rock Lagassé,
- Henri Beauregard,
- Arthur Lambert,
- Cléophas Ménard,
- Louis Plamondon,
- Frs Lajoie,
- Ambroise Roy,
- Ant. Labatte,
- Ferdinand Guérin,
- Hubert Beauregard,
- Alp. Ducharme,
- Jos. Boudreau,
- E. B. Dufort,
- C. E. Brodeur,
- et autres.

Grande découverte

LA TEINTURE DORÉE

guérit les cors, les oignons et les rhumatismes. Prix, 25 et 40 cts. la bouteille.

Elle guérit également les courbes, cors, éparvins, plaies provenant des crampons, meurtrissures, etc., des chevaux. Prix, \$1.00 par bouteille.

S'adresser à A. ROBIDOUX, Roxton Falls, Qué.

TERRIBLE ACCIDENT

Un convoi au travers d'un pont a Saint Joseph de Lévis

8 Morts et 100 Blessés

QUÉBEC, 18.—Un terrible accident est arrivé sur le chemin de fer Intercolonial, à Saint Joseph de Lévis.

L'express d'Halifax, dû ici à une heure, s'avancait à toute vapeur, lorsque, arrivé à près de trois milles de Lévis, à l'endroit où un petit pont traverse au-dessus d'un chemin public, l'ingénieur ralentit la locomotive pour passer sur le pont et descendre une pente assez rapide. La locomotive venait de s'engager sur le pont avec quelques chars lorsque le pont s'écroula et plusieurs chars furent empilés les uns sur les autres.

Il y a plusieurs morts et beaucoup de blessés, parmi lesquels est M. Pelletier, père de l'honorable L. P. Pelletier, ainsi qu'une dame qui était en sa compagnie.

Nous ne pouvons avoir plus de détails maintenant, les lignes du télégraphe sont à bas ayant été entraînées à terre dans la catastrophe.

QUÉBEC, 18.—Le convoi qui a enfoncé à travers un pont à Saint Joseph de Lévis, était sous la direction du conducteur Walker.

La locomotive seule est restée sur la voie. Le reste du convoi et les passagers sont dans le fleuve.

Plus tard.—On sait qu'il y a quatre morts et environ cent blessés.

QUÉBEC, 18, 3 h. p. m.—On croit qu'il y a au delà de 8 tués.

Le convoi avait huit chars.

Plusieurs médecins de la ville sont accourus sur le scène du désastre.

Le train était vingt minutes en retard.

Un jeune Leclerc, de Lévis, est au nombre des victimes.

A tout moment des traîneaux nous apportent des blessés étendus sur la paille rougie de sang et presque tous les passagers ont été blessés. Le bateau traversier qui traverse les passagers en cette ville est chargé de personnes plus ou moins estropiées.

Les morts qui sont emportés au dépôt de Lévis sont tellement mutilés qu'il est impossible de les identifier.

Le train avait déraillé. Tous ceux qui ont voyagé sur l'intercolonial s'accordent à dire que les trains passent toujours trop vite en cet endroit dangereux. Plusieurs équipes de travailleurs sous la conduite de contre-maitres, sont occupés à clairer les débris du train.

Un des serre-frein est parmi les morts.

Québec, 18, minuit.—Voici la liste des morts, aussi complète qu'on a pu se la procurer jusqu'ici:

M. Blais, marchand de Kamouraska, était sur la plateforme du char de première, quand le train a déraillé. Il a sauté en bas, mais il s'est trouvé pris sous la plateforme et a été écrasé. Xavier Leclerc, 17 ans, de Lévis, s'était rendu à Harlaka sur une locomotive-pilote, pour aller à la rencontre de son père qui était dans le train déraillé. Son cadavre était méconnaissable.

Deux jeunes juifs, qui venaient de colporter dans les paroisses d'en-bas, ont été retrouvés l'un près de l'autre, sous des débris et des roues des chars.

Un homme nommé Gauvin, de quelques paroisses du bas du fleuve.

Un colporteur de journaux sur les chemins de fer, nommé Wimur.

On s'attend à retrouver deux ou trois autres cadavres quand on aura tout déblayé.

Les cadavres ont été placés dans une vieille maison de banque, à Lévis, sous la surveillance de gardiens spéciaux, sur l'ordre du coroner, jusqu'à ce que l'enquête soit faite. Cette enquête commencera demain.

Les blessés sont M. et Mme Fuller, Halifax; Mme Côté, St Gervais de Rimouski; un petit vendeur de journaux nommé Michaud, de Lévis; Michel Lebel, 78 ans, Kamouraska, père du Dr Lebel, de Québec, blessé mortellement, il est mourant; un serre-frein nommé Beaulieu; Evariste Goyette, Ste Claire; Mme G. Gagnon, Lévis; M. Dionne, marchand de St Denis, comté de Kamouraska; M. Simpson, Montréal, trouvé sans connaissance; M. et Mme Beaulieu, Ste Anne de la Pocatière; T. Wilson, de la Nouvelle-Ecosse; Mme Beauchemin, Ste Perpétue; Herménégilde Gagnon, Ste Félicité, Matane; E. J. Farrell, Dundas, Ont.; M. Holstein, de la nouvelle Ecosse; Dr Morissette, Ste Hérodine; A. Dobson Campbell, N. B.; M. Thomas Pelletier, Dr Tanguay, St Gervais; Abel Migneault, Sandy Bay, mourant; M. Arsenault, Lévis; Rév. M. Garneau, curé de Beaumont; A. Brochu, M. Plante, un Rédemptoriste, Alfred Ansen, Mme Caron, Ste Claire; Geo Walker, conducteur du train; Ferdinand Marceau, Lévis; M. Lanoix, proposé aux bagages; Eugène Robi

taillés, Lorette; et un grand nombre d'autres dont on ne sait pas les noms, parce qu'ils ont été transportés dans diverses maisons privées.

ATTENTAT CONTRE PARNELL

AVEUGLÉ

La situation en Irlande est plus triste que jamais. Le parti irlandais est divisé en deux et c'est avec des bâtons et des roches que l'on combat maintenant.

Un misérable a attaqué Parnell qui passait en voiture sur la rue, avec quelques amis et lui a jeté à la figure un sac de chaux vive. Parnell en perdra peut-être la vue.

Ce qu'il y a de pire c'est que la bande d'assaillants dont faisait partie l'auteur de ce lâche attentat, avait pour chef un prêtre catholique, le Père Downey.

Y a-t-il quelque chose de plus disgracieux que le fait de cet homme portant soutane, qui au lieu de prêcher la paix et la charité arme des frères contre des frères?

Au lieu de remplir le rôle de pacification et de mansuétude qui leur est assigné, les prêtres d'Irlande se sont jetés rageusement dans la lutte et c'est le bâton et la pierre qui remplacent aujourd'hui dans leurs mains, le goupillon et l'eau béate.

Ce sont ces spectacles d'hommes en furie, de qui on devrait attendre la douceur, qui jettent le discrédit sur une nation, sur son clergé et peut-être ce discrédit ne s'étend-il pas au clergé de l'Irlande seul.

Conseil de Ville

Séance du 19 décembre.

M. le maire au fauteuil. Présent MM. les conseillers Chalioux, Labonté, Lalime, Morin et Nault.

Lecture et approbation des procès-verbaux de la dernière séance.

Le comité des chemins est autorisé à donner l'entreprise pour l'entretien du chemin ou route qui conduit au Petit Rang, au prix de \$40.00 pour l'hiver.

M. Lalime fait motion que M. Nault soit nommé pour présider aux élections municipales annuelles de la cité de St Hyacinthe, qui auront lieu le 12 janvier prochain; que les dites élections soient tenues aux endroits suivants, savoir: pour

Quartier No 1 dans la maison de Joseph Bélanger, rue Cascades.

Quartier No 2, dans le bureau de la Station de police.

Quartier No 3 dans l'office du clerc du marché Centre.

Quartier No 4 dans la maison de Hormidas Choquette rue Cascades.

Quartier No 5, dans le bureau de la Cie d'Aqueduc rue Girouard;

Et que les personnes suivantes soient nommés Députés officiers-rapporteurs pour les dites élections:

- Quartier No 1 John Arbour;
- " No 2 Pierre Birtz;
- " No 3 God. Daigneault;
- " No 4 Ad. Charpentier;
- " No 5 Louis Benoit.

Secondé par M. Labonté et agréé. Et la séance s'ajourne à vendredi.

Le soussigné a en mains

UN REMÈDE INFALLIBLE



POUR GUÉRIR

Les Boiteries, Ecarts, Mollets, Enco-lures, Crapaud, Eaux aux jambes, Eparvins, (Ring bones), Vessigons, Maux de garrot, etc.

Prix—\$1.00.

H. MARCHE-SEAU, St Hyacinthe.

Nous avons eu la preuve de l'efficacité du remède ci-dessus et pouvons en garantir les bons effets. Nous nous chargerons de l'expédier à nos lecteurs par la poste, franc de port, sur réception du prix marqué.

La direction pour s'en servir accompagne chaque boîte. Adressez Bureau de LA TRIBUNE St Hyacinthe

# NOËL !

Abréviation d'*Emmanuel* (c.-à-d. Dieu avec vous,) qui est un des surnoms de Jésus, ou corruption de *natalis dies* (c.-à-d. jour natal; nom que l'on donne à la fête de la Nativité de N.-S. J.-C., célébrée le 25 décembre. On y célèbre trois messes, dites de minuit, de l'aurore, et du jour. Les cantiques joyeux composés pour cette solennité sont appelés *noëls*. L'institution de la fête de Noël est attribuée au pape Téléphore. Autrefois, en France, dans les familles, on se souhaitait la fête à Noël; cet usage était en pleine vigueur en 1675, et dure encore dans plusieurs endroits du Midi.

Noël est la plus belle fête de la religion. A cette fête s'attache une poésie inexprimable qui attire nos âmes d'enfant, qui fait rêver l'homme mûr, qui fait courber le front du vieillard.

Toute la religion catholique se révèle et se résume dans cet acte d'humilité de l'Homme-Dieu qui naît dans une étable pour apporter la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Un sentiment inexprimable de *rêverie* s'empare de nous, humbles mortels, en ce soir de la nuit de Noël, à la veille de la naissance du Sauveur du monde. Il nous semble entendre le murmure des bergers qui guidés par l'étoile de Bethléem chantent joyeux :

Ca bergers assemblons-nous  
Allons voir le Messie !

Puis il nous semble que les voix s'éloignent et, tout à coup retentit joyeux un chœur de petits enfants :

Il est né le divin enfant !  
Chantons tous cet événement !

Ou bien :

Nouvelle agréable  
Un sauveur enfant nous est né.

Puis quand l'orgue lance ses notes joyeuses, nous tressaillons d'allégresse, notre cœur vibre quand vers les voûtes du temple s'élancent les notes du cantique :

Les anges dans nos campagnes  
Ont entonné l'hymne des cieus,  
Et l'écho de nos montagnes  
Redit ce chant mélodieux :

*Gloria in excelsis Deo !*

Où gloire à Dieu au plus haut des cieus ! Que ce cri retentisse en ce jour qui nous rappelle la naissance du Sauveur du monde.

Courbons nos fronts devant le sublime enfant qui va régénérer le monde en répandant son sang sur le calvaire.

Courbons nos fronts devant celui qui brise les entraves qui nous attachaient à la terre.

Courbons nos fronts devant le Roi du Ciel fait homme !

## LA GUILLOTINE

### VINGT ANS DE BAGNE

Le trop fameux Eyraud a été condamné à mort et sa complice Gabrielle Pompart, à 20 ans de travaux forcés, par la cour d'assises de Paris. Eyraud en appelle à la cour de cassation. C'est ce que l'on appelle avoir du toupet. Mais ce dernier acte d'audace ne lui réussira pas mieux que les précédents et il subira la peine qu'il a richement méritée.

Allons-nous avoir, nous aussi, des soulèvements des Sauvages? Une dépêche annonce des troubles parmi les Indiens de la Montagne des bois. Le télégraphe dit que Gabriel Dumont est au fond de l'affaire.

Contrairement au bruit, qui avait couru que le choléra avait fait son apparition à Toulon, il résulte d'une enquête faite par le sous-préfet dans tous les hôpitaux civils et militaires et auprès du corps médical qu'aucun cas de choléra ne s'est produit à Toulon. |

## LE RECENSEMENT

Trois mois à peine nous séparent maintenant de la date où le recensement décennal sera commencé par toute la Puissance. Pour nous, habitants d'un jeune pays qui a fait, durant le dernier quart de siècle, des progrès dont n'importe quelle nation aurait sujet de s'enorgueillir, cette énumération de nous-mêmes et de nos ressources, agricoles, commerciales, industrielles et autres, ne saurait manquer d'exciter notre plus vif intérêt. C'est au moyen de ces recensements que nous pouvons juger du taux d'accroissement de notre population, du développement de l'agriculture et des exploitations qui se pratiquent dans le pays, en supputé la production, et voir s'il serait utile à la prospérité générale d'en encourager l'établissement de nouvelles.

Il est probable que le gouvernement fédéral attend le résultat de ce recensement pour remanier le tarif de manière à le rendre aussi favorable que possible aux habitants de ce pays, et surtout à la classe si importante des cultivateurs. C'est là, en effet, l'un des principaux partis que les gouvernants d'un pays doivent tirer de ces décomptes décennaux. Les divers résultats du prochain recensement seront pour eux comme des jalons qui serviront à les guider, durant les dix années à suivre, pour imposer des droits sur les articles d'importation, de façon à favoriser autant que possible le cultivateur; car il ne faut pas l'oublier, notre pays est essentiellement agricole, et c'est sur le cultivateur canadien surtout que nous devons compter, pour devenir une nation grande et prospère.

Il est donc de la plus haute importance que le recensement de 1891 soit bien fait, que les officiers qui seront appelés à le faire soient des hommes compétents et qui sachent remplir leur devoir, et que tout le monde y mette autant de bonne volonté qu'il en faut, les uns pour prendre toutes les informations requises, les autres pour répondre correctement aux questions qui leur seront posées.

Et puis, on le sait, d'après les lois organiques de la Confédération Canadienne, c'est sur la population de la province de Québec qu'est basée la représentation des autres provinces à la chambre des Communes; nous avons donc tout intérêt à ce que le dénombrement qui va se faire dans quelques mois soit le plus exact possible.

### TASSE vs BERTHIAUME

#### Jugement contre le Défendeur

L'Hon. Juge Gill a rendu jugement samedi matin, dans la cause de Tasse vs Berthiaume et Rémi Tremblay, mis en cause, annulant le bail passé entre la Cie de la *Minerve* et M. Berthiaume, par lequel ce dernier était obligé de publier la *Minerve* à ses propres frais; le jugement est basé sur le fait que le défendeur aurait manqué à son engagement en renvoyant le demandeur de son emploi comme rédacteur en chef.

Il est ordonné au défendeur d'avoir à laisser les lieux d'ici à huit jours ou à défaut d'être expulsé par la loi. Le défendeur est aussi condamné aux frais.

Un bref d'appel, rapportable le 20 janvier prochain a été pris immédiatement. Les conseils de M. Cornélien en appel, seront MM. Auger, C. R., et A. C. Geoffrion, C. R.

## Le Congrès Américain

Si le nouveau bill pour la représentation du Congrès américain est adopté le nombre des représentants sera à l'avenir de 356, soit une augmentation de 24.

Les Etats dont le nombre de congressmen se trouvera augmenté sont :

	Nombre actuel	Nouvelle représentation	Gain
Alabama	8	9	1
Arkansas	5	6	1
Californie	6	7	1
Colorado	1	2	1
Georgie	10	11	1
Illinois	20	22	2
Kansas	7	8	1
Massachusetts	12	13	1
Michigan	11	12	1
Minnesota	5	7	2
Missouri	14	15	1
Nebraska	3	6	3
New-Jersey	7	8	1
Oregon	1	2	1
Pensylvanie	28	30	2
Texas	11	13	2
Washington	1	2	1
Wisconsin	9	10	1

### Dépêche de Rome

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse*, supplément du 20 décembre.

Au moment de mettre notre journal à la poste, nous recevons communication d'une dépêche télégraphique, adressée de Rome à M. l'administrateur du diocèse, du 18 décembre, et nous sommes heureux de pouvoir en donner connaissance immédiate à nos lecteurs.

Cette dépêche nous informe que Monseigneur l'archevêque de Montréal a emporté un succès complet, et atteint de toutes manières le but de son voyage.

Il est dit spécialement que le diocèse reste intact, que le plan de division proposé a été *rejeté unanimement* par les cardinaux, et enfin que le Pape a signé aujourd'hui un décret confirmant cette décision.

Messieurs les membres du clergé et tous les fidèles du diocèse de Montréal n'auront qu'une voix pour remercier le bon Dieu d'avoir ainsi couronné les démarches de notre archevêque vénéré.

{ Archevêché de Montréal  
18 décembre 1890

### HALIFAX

—On croit maintenant que neuf hommes ont péri dans l'accident du quai de la ligne Cunard, vendredi soir.

### ST-PIE

Madame Veuve Pierre Bélanger, de St-Pie, est sortie victorieuse d'un procès en diffamation que lui avait intenté un M. Boisseau, maître sellier de la même paroisse. Il a été prouvé, hors de tout doute, que la charge et les accusations faites contre elle n'étaient que du chantage et avaient été inspirés par une mesquine jalousie et une plus grande soif de vengeance.

Elle était retenue à St-Pie depuis l'institution de cette action. Alors ce procès terminé mercredi elle est partie jeudi, en visite aux Etats-Unis pour quelques mois. Elle se rendra directement à Cohoes N. Y. chez l'organiste de cette ville, son neveu et protégé, Joseph Brodeur, avantageusement connu à St-Pie, à St-Hyacinthe et à St-Césaire.

### LOWELL

—Marie Laura Ouellette, enfant de Alexandre Ouellette, est décédée vendredi dernier, âgée de six mois.

—M. Eugène Geoffroy, commis chez M. J. L. Chalifoux, est dangereusement malade des fièvres typhoïdes.

—L'amée des enfants de M. P. A. Brousseau, qui a été frappé il y a quelques jours d'une attaque de fièvres typhoïdes, est mourant.

—J. A. Edgar, à l'âge de 3 ans et un mois, enfant de Paul Vigeant, 6 rue Dodge, est décédé vendredi dernier.

### HOLYOKE

—Jeudi dernier, plusieurs amis se rendaient chez M. Edouard Côté, de South Hadley Falls, et présentaient à Mde Côté, de la part de MM. Frank et Edouard Lemoine, une magnifique lampe suspendue. La soirée se passa très agréablement.

Plusieurs amis de Mlle R. Bonneville se rendaient à sa résidence et lui présentaient plusieurs magnifiques cadeaux. L'adresse de circonstance fut lue par Mlle Albina Duclos et les cadeaux furent présentés par M. A. Bertrand, jr. Après quoi les amusements se prolongèrent jusqu'à une heure avancée de la nuit. Durant la soirée il y eut chant et musique.

## Le chanoine de Cambremer

La Normandie est fertile en légendes, et c'est en traversant dernièrement la ville de Bayeux que je recueillis celle du chanoine de Cambremer.

Le Chapitre, sans doute à cause de son humeur un peu tracassière, avait été condamné en cour de Rome à y envoyer chaque année l'un de ses membres pour chanter l'épître de la messe de minuit, sous peine pour le chanoine désigné à cet effet de payer une très forte amende.

On était en l'an 1537 et ju-que là cette pénitence avait été fidèlement exécutée. Quand vint le tour de maître Jean Patyr, chanoine de la prébende de Cambremer, de se diriger vers la Ville-Sainte notification lui en fut faite, mais un peu frondeur de nature, redoutant un long voyage en si froide saison, il fit la sourde oreille. Les jours succédaient aux jours et il ne paraissait point de départ.

Ses collègues le raillaient de sa paresse, mais il laissait dire, tant et si bien que, la veille de Noël, il se chauffait encore fort tranquillement au coin de son feu. Le doyen du Chapitre lui adressa ce jour-là, après vèpres, de vifs reproches sur sa coupable négligence.

Troublé et presque repentant il rentra chez lui, prit à peine le temps de souper, et se retira tout soucieux dans sa chambre. Il était plus que temps de prendre un parti. Les chemins de fer n'étaient pas inventés; Peussent-ils été qu'il n'avait plus matériellement le temps d'arriver à Rome pour minuit. Que faire? Puisque les hommes, avec leurs lents moyens de locomotion, ne pouvaient réparer son imprudent retard, il s'adressa au diable. Il l'appelle donc, Satan arrive en grande hâte.

—Il faut, ici dit-il, que tu me portes cette nuit même à Rome, (et cherchant dans son esprit ce qu'il y a de plus rapide au monde) nous voyagerons ajouta-t-il, en "pensée de femmes." cela sera plus rapide que le vent. Attends moi sous les orgues de la cathédrale. Ce soir, à neuf heures, je veux être sur ton dos. Le diable accepta, mais il posa une condition au chanoine—Tout le temps que je serai à ton service, lui dit Satan, il faudra que tu trouves moyen de m'occuper. Si tu me laisses une minute seulement d'oisiveté, tu m'appartiendras

Le bon chanoine hésita un instant. Il voulait bien se servir du diable, mais risquer de lui appartenir, jamais.

Cependant la nécessité était pressante et comptant sur son imagination, qui était fertile en expédients, il accepta.

Il se rendit à la cathédrale, entonna le "Domine labia" de Matines, puis rejoignit sa monture, qui avait été fidèle au rendez-vous.

Il s'installa le plus commodément possible sur le dos du diable et donna sans plus tarder le signal du départ.

Aussitôt il fut enlevé dans les airs et avec une rapidité vertigineuse, emporté vers le midi. Les lumières des grandes villes passaient sous lui comme des feux-follets.

Le voici sur mer. Satan qui trouvait sans doute son fardeau un peu lourd, s'ingénia de mille manières pour s'en débarrasser. Il improvisa un distique latin dont le sens est toujours le même, qu'on en commence la lecture soit à droite, soit à gauche.

"Signa te, signa, temere me tangis et angis, Roma ti bi subito mortibus ibit, amor."

Ce qui signifie en Français: "En vain tu me talonnes et me presses, signe-toi, signe toi; ainsi, gâché à ma course rapide, Rome, l'objet de tes vœux, sera soudain devant toi"

Mais le chanoine qui savait ce qu'un signe de croix opère sur le diable, se garda bien de se signer: il n'avait nulle envie que sa monture le jetât à l'eau pour se sauver.

—Va, lui dit-il, et vite encore!  
Le voici à Rome. Il arrive au moment où l'on chante l'intrôit de la messe de minuit.

Maître Jean Patyr sauta lestement en bas de sa monture, et il allait sans plus de cérémonie donner l'ordre au diable de l'attendre à la porte de l'église, lorsque celui-ci rappela les termes de leur marché.

—Que vais-je faire jusqu'à ton retour? lui dit-il.

—Dépave la ville, lui répondit le chanoine.

Il peussait l'occuper ainsi de longues heures et il entra dans la basilique. Mais il avait affaire à un habile ouvrier, et le "Gloria in excelsis" n'était pas achevé quand, sous la figure d'un enfant de chœur, Satan s'approcha du chanoine et vint lui dire à l'oreille que la ville était dépavée.

—Eh bien, va la repaver, lui répondit maître Jean Patyr.

Le diable se mordit les lèvres, et s'en alla en pestant et en jurant qu'il aurait raison de ce rusé chanoine. La première phrase de l'épître n'était pas achevée qu'il revenait lui souffler dans l'oreille :

—C'est fait, j'attends tes ordres.

Après un moment de réflexion :

—Ecoute, lui dit maître Patyr, va chez le boucher voisin, tu trouveras à étal la peau d'un mouton noir, prends-la, il faut qu'à force de la froter dans les eaux du Tibre tu la blanchisses. Quand elle sera comme neige tu me l'apporteras.

Satan fut un peu désappointé de ce nouveau travail: maître Patyr se crut en sûreté et continua sa lecture. Mais il lui sembla tout à coup qu'un léger nuage passa entre lui et le livre et une voix murmura :

—La voilà.

C'était en effet la peau du mouton devenue blanche. Satan savait la chimie. Hélas! que faire? Une sueur froide perlait sur le front de maître Jean Patyr. Tous les yeux s'arrêtaient sur lui et l'on se demandait d'où pouvait venir son hésitation. Il ne savait plus qu'inventer. Que ne pouvait-il envoyer son persécuteur au diable? Enfin une idée lumineuse surgit dans son esprit.

—Près de cette église, lui dit-il, habite un usurier dont je veux que tu blanchisses la conscience comme tu as blanchi la peau du mouton.

Le diable se sentit battu et sortit la tête basse. Il chercha et trouva l'usurier, mais son âme était si noire que la besogne fut longue et difficile, aussi l'Épître s'acheva-t-elle en paix.

Le chanoine alla ensuite déposer ses ornements à la sacristie où il demanda à voir le titre original en vertu duquel le Chapitre de Bayeux était obligé d'envoyer un chanoine à Rome tous les ans. Il fit mine de l'examiner avec beaucoup d'attention mais ayant aperçu un brasero, il se retourna brusquement et le jeta sur le feu, qui le consuma en un instant.

Profitant de la stupeur causée par un acte si hardi, il s'échappa et courut sur les bords du Tibre, où le diable travaillait avec ardeur à blanchir son usurier. L'ouvrage n'avancait guère, et lorsqu'il aperçut maître Jean Patyr, il abandonna sa lessive.

Notre chanoine enfourcha prestement sa monture et reprit la route de la Normandie. Il entra dans la cathédrale de Bayeux comme on achevait Laudes. Son voyage avait duré quatre heures. Ses confrères l'entourèrent et lui demandèrent ironiquement s'il avait bien dormi.

Jean Patyr, sans se fâcher de leur moquerie, leur raconta les détails de son étonnant voyage et comment il les avait délivrés d'une servitude humiliante. On rit beaucoup de l'aventure. Son heureux dénouement fit pardonner le peu d'orthodoxie du moyen employé.

Le diable désappointé, renonça pour toujours à voiturier par air et par mer, à l'heure où la course, pour le service des gens d'église, reconnaissant qu'il n'y a rien à gagner avec eux et qu'il faut faire une grande différence entre le malin esprit et un esprit malin.

(GEORGE DE BOISSONNET.)

### ABONNEZ VOUS A

## "L'ARTISAN,"

Journal quotidien, St-Hyacinthe

ABONNEMENT \$3.00 PAR AN.

En Ville

Reduction de prix

On nous dit que les prix de passages seront réduits sur les différentes lignes de chemins de fer pour les fêtes de fin et commencement d'année.

Jugement

Dans la cause de Mainville vs Séguin & Lalime jugement, a été rendu par l'Hon. Juge Tellier en faveur des défendeurs.

Station de pompes

La nouvelle voiture à dévidoir pour boyaux d'incendie est maintenant terminée et a été entrée à la station, jeudi dernier. Les pompiers semblent fort satisfaits du modèle de cette voiture, qui a été construite par M. Noël, voiturier.

Jugement important

L'Hon. juge Tellier a rendu jugement dans la cause du Collège des Médecins vs Dame Angèle Leblanc, épouse de J. B. Cardinal, d'Acton, accusé de pratique illégale de médecine.

La cour a jugé que le fait d'avoir prodigué ses soins dans un tel cas ne motivait pas l'accusation en question.

La cause a donc été déboutée.

Un vol dans l'église

Un vol d'argent a été commis dans l'église dimanche dernier. Comme d'habitude les quêteurs avaient déposé, la quête finie, leur escarcelle sur le balustrade du chœur. Le bedeau qui a la charge de vider les escarcelles après la messe, ayant été occupé à d'autre chose, ne vint qu'après midi pour en prendre le contenu. Mais il fut fort étonné de constater qu'il n'y avait pas un sou.

On est encore à se demander le nom de l'audacieux voleur.

Professions religieuses

Mercredi dernier, dans la chapelle du collège de cette ville, une couple de novices de la communauté des Sœurs Ste Marthe, prononcèrent leurs derniers vœux, et plusieurs professes les renouvelèrent.

A la suite de cette imposante cérémonie, présidée par le Rev. J. R. Ouelette, chanoine et Supérieur du Séminaire, il y eut une brillante allocution faite par le Rev. J. Allard, de Holyoke, Mass. Ce prêtre comptait une de ses sœurs, parmi les nouvelles professes.

Les Révérends J. Caron chapelain de la communauté, A. Dumesnil, vice-Supérieur du Séminaire, et T. Proulx, professeur de Belles-Lettres, assistaient aussi à la cérémonie.

La partie musicale fut bien rempli par les "Révérendes Sœurs" elles-mêmes, aidées de Mr. E. Peltier, organiste, et élève au Collège.

Cercle Montcalm

Le cercle Montcalm a raison d'être fier de son succès de jeudi. La salle était comble, les applaudissements n'ont pas manqué et l'auditoire a été satisfait.

Les acteurs ont très bien joué et ce n'est pas par indulgence que nous constatons qu'ils ont parfaitement réussi; pour de jeunes amateurs nous ajouterons qu'il était impossible de faire mieux.

Que l'on nous permette de signaler parmi les principaux rôles dans "Félix Poutre" les noms des jeunes acteurs MM. J. Tétrault, V. Mongeau, A. J. Benoit, E. Birtz, A. Blanchard, V. Messier, E. Duchenaud, A. Coté, etc., qui ont rendu leur rôle avec talent et succès. Dans "l'Homme à la Fourchette" nous citerons les noms de MM. E. Birtz, A. J. Benoit, A. Blanchard, qui ont rempli les principaux rôles très habilement.

Faisons aussi mention de l'orchestre qui a rempli les ent'actes avec de la bonne musique qui a été bien goûtée de l'auditoire.

Encore une fois le Cercle Montcalm doit être fier de son succès. On a prodigué des applaudissements et des félicitations aux jeunes acteurs; la recette a dû être bonne, tout cela est de nature à les inviter à revenir bientôt sur la scène.

En félicitant le Cercle Montcalm, nous lui souhaitons un aussi joli succès à Acton, samedi soir, que celui qu'il a obtenu ici hier.

Marché de Noël

Le marché était très abondant ce matin; les dindons et les oies grasses de Noël étaient en quantité. Tout ces produits comme les autres se vendaient cher.

A Vendre

Deux individus du nom de Joly et Lussier ont été surpris à se battre samedi dernier. Ils ont été notifiés de passer au bureau de l'Assistant-Secrétaire de la corporation, afin de payer la taxe imposée sur les amusements trop bruyants comme la boxe etc.

Cour Criminelle

Voici les noms de ceux qui ont été assermentés et qui ont agi comme grands jurés, hier:

Charles Burrill, Eusèbe Leduc, Alexandre Filibotte, Edmond Bousquet, Stanislas Boucher, Arthur Besette, J. B. Coutu, Cléophas Dragon, Misael Larue, Solyme Besette, Ludger Besette, Hyacinthe Boucher, Narcisse Birs, Athanase Dauphinais, Eugène Brodeur, Joseph Anclair, Joseph Savary, Joseph Tétrault, Fils Girard, Jos. Benoit, J. B. Lincourt, M. T. Brodeur, de St Hugues était le président des jurés.

A trois heures hier après-midi les jurés ont rapporté les indictements suivants:

Pierre Desnoyers dit Desmarais pour avoir infligé des blessures graves, true bill. Nap. Lavigne larcin, true bill. Ad. Birs, pour avoir eu en sa possession un appareil distillatoire, true bill. Frs Phénix, larcin, true bill. Siméon Duquette, assaut grave, no bill.

Les Grands Jurés sont ensuite déchargés et Frs Phénix est mis en accusation pour larcin.

Il plaide non coupable. Procès fixé au 20.

Adolphe Birs est mis en accusation pour avoir eu en sa possession une partie d'alambic.

Plaide non coupable. Procès remis au 20.

Nap. Lavigne, accusé de larcin, est appelé, mais ne comparait pas. Ordre est donné qu'un warrant soit émané.

Pierre Desnoyers dit Desmarais, accusé d'assaut grave, est mis en accusation.

Plaide non coupable. Procès au 23.

La Cour Criminelle a été ajournée mardi.

L'Hon. Juge Tellier a rendu jugement dans la cause de Desnoyers dit Desmarais accusé d'assaut grave. Ce dernier a retiré son plaidoyer de non-coupable et a plaidé coupable d'assaut simple.

Il a été condamné à \$5.00 d'amende et a fournir un cautionnement de \$100.00 pour garder la paix pendant un an et à défaut de tel cautionnement à un mois de prison.

Jugement

L'Hon. Juge Ouimet a rendu jugement ce mardi dans la cause Gendron vs Messire Hardy, curé de St Pie.

L'action a été déboutée.

L'Hon. juge Tellier a rendu jugement samedi dernier dans les causes suivantes:

Adolphe Birs, pour avoir eu en sa possession une partie d'alambic.

Frs, Phénix pour larcin.

Dans les deux causes, jugement a été rendu en faveur des défendeurs.

Le Cercle Royal

Le Cercle Royal est revenu très content de son voyage à St-Hilaire. Outre les plaisirs du voyage, les amateurs ont eu un beau succès tant financier qu'artistique à leur soirée. C'est tout ce qu'il faut pour rendre joyeux.

Pour de jeunes amateurs à leur début, les acteurs et actrices ont bien réussi, lundi. L'auditoire n'était pas cependant bien nombreux. La jolie comédie *Fat-en-ville* a bien fait rire l'auditoire. Deux récitations du jeune J. Lussier ont été bien rendues.

"La Mère Griffon" dont les rôles étaient remplis par Mde M. Lussier et son petit garçon Joseph, a beaucoup amusé l'auditoire. Mde Lussier joue très bien la comédie.

Nos compliments à l'orchestre qui nous a donné de la magnifique musique.

Nos félicitations au Cercle Royal de sor heureux début.

Union St-Joseph

M. B. O. Beland, président de l'Union St-Joseph est allé à Sorel, dimanche dernier, pour représenter, et agir au nom de l'Union Diocésaine dans le projet de fusion avec la société St-Joseph de Sorel. Rien n'a été définitivement arrêté, mais on s'attend à une solution favorable dans un avenir prochain.

Déjà vingt-cinq citoyens de Sorel sont décidés d'entrer dans l'Union diocésaine et devront subir l'examen médical cette semaine.

Achat de brevet

MM. Paquet & Godbout viennent d'acheter de M. Euthrope Chartier de Sorel son brevet et tous ses droits pour la confection et la pose d'un enduit en pulpe de bois, de l'invention même de M. Chartier.

Cet enduit de pulpe est supérieur à tous les enduits de plâtre; il est excessivement durable et solide. Il peut durer des années. De l'avis des connaisseurs c'est le meilleur induit inventé.

MM. Paquet & Godbout se serviront de leur nouvelle matière à enduire, dans l'église de Hull.

Vente des bancs

La vente des bancs à la cathédrale se fera dimanche prochain immédiatement après la grand'messe.

Arrestation

Un individu pris de boisson et trouvant la paix, a été arrêté, samedi après-midi, par le constable Monast.

Messe de minuit

Il y a eu messe de minuit à la cathédrale et à la paroisse, de même que dans la plupart des institutions catholiques de cette ville.

Envoi

Nous accusons réception du *Christmas Post* de Leamington, Ont., un très joli volume de Noël.

Nos remerciements de l'envoi.

Bois de cerisier

M. Willie Burque meublier vient de recevoir un charmant petit set de chambre, imitation de bois de cerisier, qui serait magnifique comme étrennes du Jour de l'An. Rien que \$30.00

Le Cercle Montcalm

Le Cercle Montcalm est revenu enchanté de son voyage à Acton. Les amateurs ont fait un joli voyage. La recette de la soirée, n'a pas été toutefois aussi bonne qu'on l'espérait.

Ordination

Mgr Moreau a conféré le diaconat à M. J. P. Gélinas, samedi dernier. Dimanche ce même monsieur était sacré prêtre. M. Gélinas est du diocèse de Montréal.

The Orange Judd Farmer

Pour ceux qui veulent s'instruire, se procurer des renseignements instructifs sur l'agriculture, la mécanique, puis des renseignements sur la vie pratique, domestique ou extérieure nous recommandons le *Orange Judd Farmer*. Homme, femme ou enfant y trouveront des richesses. Abonnement \$1.00 par an. Adressez: Orange Judd Farmer Co., Chicago Ill.

Cabale infructueuse

Dimanche, M. J. Bte Yvon accompagné d'un officier de la corporation, apprenant qu'une requête devait être présentée à M. Eusèbe Clapin lui offrant la candidature pour le quartier No 4, allèrent visiter quelques signataires de la requête dans l'espoir de les faire changer d'opinion.

Ces officiers sont revenus désappointés la cabale ayant été absolument infructueuse

Quartier No 3

Il paraît que M. L. P. Morin découragé par la liste des nombreux électeurs qui ont signé la réquisition de M. Eus. Clapin et prévoyant une défaite certaine dans le quartier no 4, se disposerait à poser sa candidature ailleurs.

On songerait, paraît-il, à demander à M. E. H. Richer de donner sa démission pour le quartier No 3, pour faire place à M. L. P. Morin, qui est considéré comme étant d'une nature plus maniable par certaines gens qui ont besoin de ses services.

Défer-vous

Certains cabaleurs officieux de M. L. P. Morin, se sont vantés qu'ils feraient signer une réquisition en faveur de M. Morin, par un grand nombre de ceux qui ont déjà signé celle de M. Clapin.

On va employer dans ce but tous les moyens, toutes les ruses possibles: nous avertissons donc les nombreux amis de M. Clapin de se tenir sur leurs gardes.

Les électeurs du quartier no 4 n'ont qu'une parole, et leur signature est un engagement d'honneur qu'ils ne rompent pas.

Mors aux dents et dommage

Deux chevaux attelés à une traîne chargée de bois, appartenant à un cultivateur de St-Dominique, sont partis de la cour de l'Hôpital, vers 2.30 p. m., lundi. Aussitôt sur la rue ils prirent une allure que l'absence de tout conducteur ne fit qu'augmenter. Arrivés à la rue Mondor ils étaient à l'épouvante; ils tournaient avec rapidité et se jetèrent sur un arbre en face du bureau du Dr Mathieu.

Le choc fut épouvantable; la voiture se renversa, réduisant en miettes la galerie de la propriété de M. Ledoux, et des morceaux de bois pulvérisèrent les vitres de la fenêtre du bureau du Dr Mathieu, brisant aussi le chassis.

La voiture fut brisée mais les chevaux saisis ne bougèrent pas.

Le propriétaire a dû corder son bois sur la rue et faire réparer sa traîne. Quand aux autres dommages ils s'élèvent à un joli montant que ne paiera probablement pas le profit du voyage de bois.

Le propriétaire des chevaux est M. Joseph Archambault cultivateur de St-Dominique.

Les dommages s'élèvent à \$15.00 ou \$20.00.

Attroupement

Un citoyen nous signale les attroupements qui se font tous les dimanches, sur la rue Cascades en face de certains magasins.

Rien n'est plus disgracieux pour les dames qui sont obligées de passer entre deux haies de flâneurs, qui souvent ne se contentent pas de gêner la circulation mais encore se permettent des railleries insultantes à l'adresse des dames ou jeunes filles.

La police devrait mettre ordre à cela.

Départ

En dépit de l'estime et de l'affection dont il était l'objet de la part de ses professeurs, de son bataillon, et de ses nombreux amis, M. L. Gagner, capitaine de milice, et élève de philosophie, au collège de cette ville, vient de quitter son *"Alma Mater"*, pour aller subir des examens pour l'étude de la médecine.

Nos meilleurs souhaits de succès au futur disciple d'Esculape!

Le candidat du No 4

Nous sommes heureux de constater de nouvelles adhésions à la candidature de M. Eus. Clapin, dans le quartier No 4.

Plusieurs citoyens éminents de cette ville sont heureux de ce choix et ont vivement félicité M. Clapin d'avoir accepté la candidature.

L'élection de M. Clapin ne fait aucun doute.

Ch. de fer Drummond

Ce nouveau chemin de fer est maintenant en pleine activité. Un train de passagers part de Nicolet à 7 hrs. a. m., arrivant à St-Hyacinthe à 10.10 hrs. a. m. Il laisse St-Hyacinthe à 5 hrs. p. m. et arrive à Nicolet à 8 hrs. p. m. Les trains marchent tous les jours excepté le dimanche.

Le fret est transporté pour le présent par trains spéciaux.

Examens

MM. les commissaires d'écoles Naud et Richer ainsi que M. le curé LaRocque accompagnés du R. F. Directeur de l'Académie Girouard ont fait lundi les examens semestriels des élèves de cette institution.

Mardi les examens ont eu lieu à l'Académie Prince.

Accident

Un jeune élève du collège, nommé Leblanc, dont les parents demeurent à Stanbridge, s'est fait casser une jambe lundi, en glissant.

Le jeune Edmond Leblanc, est le fils de M. David Leblanc, mécanicien de Stanbridge. Il est âgé de 12 ans et est élève de Syntaxe.

Il venait de glisser et était à genoux sur la glace de l'autre côté de la rivière quand il fut frappé par une traîne; il a eu la cuisse brisée un peu au-dessus du genou.

Il a été transporté à l'hôpital où il est sous les soins du Dr Turcot.

C'est la quatrième fois qu'il arrive des accidents de cette nature depuis le commencement de l'hiver.

Réquisition

MM. Joseph Brodeur et R. Deschênes assistant-secrétaire de la corporation, sont à faire signer une réquisition en faveur de M. L. P. Morin par les électeurs du quartier No 4.

On nous dit que la réception manque d'enthousiasme.

On nous permettra de demander, à ce propos, si M. R. Deschênes, N. P. a été nommé au poste qu'il occupe à la corporation, pour faire de la cabale électorale en faveur des conseillers et si sa conduite est bien conforme à la dignité d'employé public.

Naissances.

E St-Césaire le 20 courant, l'épouse de M. Félix Gauthier, une fille.

A St Johnsbury, Vt, le 18 courant, madame Napoléon Dumas, une fille,

A St Pie, le 15 courant, madame Philias Aubertin, un fils. Parrain et marraine, M. et Mme Pierre Choinière.

A Québec, le 14 courant, Madame de La Broquerie Taché, un fils.

A Acton, mardi le 9 courant, Mde J. Raiche, N. P., un fils.

En cette ville l'épouse de M. Prosp. Lapierre marchand de fer, un fils.

Décès.

A St Dominique, le 18 décembre, M. Jacques Dufresne, à l'âge de 74 ans.

En cette ville, le 19 courant, Dame Cordélie Langelier, épouse de M. P. Charpentier, à l'âge de 57 ans et 5 mois.

Ses funérailles auront lieu lundi le 22, à 8 hrs. a. m. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, 8 rue St-François, à 7.45 hrs. a. m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Un cheval mort

M. M. Palardy, forgeron de la rue Cascades, était à ferrer un cheval lundi. Il venait de lui poser le premier fer lorsque l'animal tomba mort.

Colonne L. A. Guertin,

D'ici a 30 jours seulement

Claques simples pour Demoiselles ..... 20c.

Claques simples pour hommes ..... 40

Claques doublées pour hommes ..... 60

Pardessus en feutre pour hommes ..... \$1.00

Claques Impériales importées de Russie ..... \$1.25

CLAQUES POUR CHANTIERS

Grand assortiment de souliers de chevreuil pour hommes et garçons.

4,5 0 paires de chaussures pour hommes, garçons et enfants, pour être vendus au prix du gros.

Le meilleur endroit pour Souliers en peluche pour messieurs.

Bottines pour Dames et jeunes filles. Grande variété.

Bottines au fil et à clous pour hommes depuis ..... \$1.25

Valises et sacs de voyage au prix courant.

Demandez le Vernis à chaussures.

ACME

Rend la chaussure imperméable à la pluie et à la neige.

AU

Grand Magasin

DE

L. A. GUERTIN,

St-Hyacinthe

Lettres et Numéros EN PORCELAINE

DE TOUTE GRANDEUR

Depuis 1 pouce à 14 pouces.

Les Enseignes et Numéros en lettres émaillées sont les plus durables et ne sont pas affectés par le froid ou la chaleur. Pour les prix, s'adresser à l'agence pour St-Hyacinthe au bureau de La Tribune.

**LOTION PERSIENNE**



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa fraîcheur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau. La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas un simple poudrage, délayé dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau. Lorsque la peau est brûlée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver. La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Prairie, en bouteille de 50 cents. — Méfier-vous des contrefaçons. S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE, 1538 & 1-40 Rue Ste-Catherine, Montreal.

**A. BLONDIN**

Plombier Sanitaire



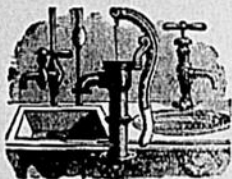
POSEUR DE FOURNAISES

A eau chaude et à vapeur

BASSE & HAUTE PRESSION

148, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE QUE.



**Brodeur & Frere,**

PLOMBIERS, COUVREURS.

No. 44 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, Que.

**Appareils de Chauffage**

A la vapeur et à l'eau chaude

Sinks, tuyaux à l'eau et à gaz, POMPES, ROBINETS, Etc., Etc.

Spécialité: Couvertures en Fer-blanc, Tôle, Bardeau Métallique, Ardoise et Tôle Galvanisé.

LE TOUT

A PRIX MODÉRÉS

SAISFACATION GARANTIE.

LA SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Compagnie Centrale Transatlantique, ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les vapeurs de cette Compagnie, qui sont d'une grande vitesse, partiront tous les samedis de New-York pour le Havre de 2 à jetés No. 2 de la Rivière du Nord, au pied de la rue Morton.

Les Billets seront vendus de St-Hyacinthe au Havre ou à Paris y compris chemins de fer ou autrement, au gré des voyageurs.

Pour informations ou Billets de passage ou le transport des marchandises.

S'adresser à M. A. CONNELL, No. 10, Rue St. Denis, St. Hyacinthe.

**TEINTURERIE**

ANGLO - AMERICAINE DE MONTRFAL.

VETEMENTS DE TOUTES SORTES nettoyés, teints et réparés avec soin. ROBES DE DAMES nettoyées ou teintes sans être défaits.

PLUMES D'AUTRUCHE FRISÉES - réparées et teintes dans n'importe qu'elle couleur.

EFFETS DE MAISON, tels que Toile de Piano, Tapis de Table, Rideaux Etc., etc teints dans les couleurs la plus à la mode.

A. DENIS,

Agent à St-Hyacinthe

N. B. - Les effets sont envoyés à Montréal aussitôt reçus et livrés sous 8 ou 10 jours

**L. N. LUSSIER & Cie.**

124 Rue Cascades

Assortiment complet et choisi de

**CHAUSSURES**

de toutes sortes

POUR

HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Aussi: Valises, Sacs de voyage, Etc.

NOUVELLE BOUTIQUE

**H. N. BERNIER,**

Plombier,

Et poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains. Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., d'n près les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS:

**Tuyaux en grès,**

Agrès de Fromageries, de Puits Artésien.

TUYAUX, POMPES et VALVES

De toutes sortes.

No. 128, rue Cascades

St-Hyacinthe.

**CHAUSSURES**

JOS. MORIN,

No. 104 RUE CASCADES,

COIN DE LA RUE ST-DENIS,

ST-HYACINTHE.

ASSORTIMENT DE CHAUSSURES, pour Hommes, Femmes et Enfants, dans toutes les lignes.

PRIX TRÈS BAS

Aussi: Assortiment complet de Valises, Sacs de Voyage, etc.

AUX CORDONNIERS!

CUIRS et FOURNITURES à l'usage des Cordonniers, ainsi qu'un choix de FORMES de toutes sortes.

Tout est Neuf et de Première Qualité. Venez et vous serez bien servis.

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

à 90

Clément Rouleau

COMMERÇANT DE

Grains, Farines, Moulee, Son, GRU, ETC.,

CHARBON,

HUILE DE CHARBON (EN GROS)

Aussi: Cocons à Fromage et tous articles nécessaires aux Fromagers.

5 Rue Laframboise

ST-HYACINTHE

On paie le plus haut prix pour Grains de toutes sortes

C'est Merveilleux.

Le public est étonné de voir que

Noreau & Sicotte

Vendit à 10 o/o Meilleur Marché que partout ailleurs.

MEUBLES NEUFS ET DE SECONDE MAIN 59 1/2 Rue Mondor

MM. NOREAU & SICOTTE sont les seuls représentants à St-Hyacinthe d'une manufacture de meubles qui vient de s'établir, et fait des sacrifices énormes afin de faire connaître ses meubles dans le district de St-Hyacinthe.

Ils peuvent vendre à un prix extraordinairement réduit

SETS DE CHAMBRE,

SETS DE SALON,

SIDE BOARDS,

CHAISES,

MATELAS,

LITS A RESSORTS.

Allez faire une visite chez

NOREAU & SICOTTE

59 1/2 Mondor, St Hyacinthe.

A LOUER

Un orgue de salon, presque neuf. S'adresser à ce bureau.

**REPRODUCTIONS**

EXEMPLE D'AMOUR FILIAL

Histoire de chasseur

..... Je cheminais dans un étroit sentier, aux ornières profondes, en pleine forêt de Sénart, lorsqu'un grognement qui n'avait rien d'anglais se fit entendre. Me retournant vivement, j'aperçois à cinquante pas deux sangliers qui marchent l'un devant l'autre.

Le premier, beaucoup plus jeune que son compagnon, semble fier de son rôle de conducteur, tandis que le second me paraît sérieux comme un notaire.

Je prends mon fusil et je vise à la tête du vieux ragot. S'il n'est pas le meilleur au point de vue culinaire, il est assurément le plus présentable au point de vue cynégétique.

Le coup part, la balle siffle et un long grognement des plus significatifs retentit aussitôt. La fumée s'évanouit, et horreur! Je vois le marcassin fuyant à toutes jambes, tandis que le vieux ragot reste immobile sur ses quatre pattes comme figées dans le sol.

Cette tranquillité d'un sanglier qui vient d'essuyer un coup de feu à cinquante pas m'étonne étrangement et j'appréhende une mystification. J'approche avec les plus grandes précautions, le doigt sur la détente et prêt à faire feu.

Lui, toujours, immobile et insouciant, mâchonne une sorte de long cigare velu et ne fait pas même attention à ma présence.

Soudain le mystère s'éclaircit. Le ragot était aveugle et, nouveau Bélisaire se faisait conduire par son fils.

J'avais manqué la tête du vieux, mais ma balle, coupant la queue du petit, rompit le lien qui unissait le guide à l'aveugle.

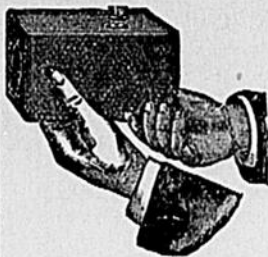
Ne se sentant plus attiré, il croyait sans doute à une halte et attendait patiemment le signal du départ. Devinant quelque chose d'insolite, il croyait prudent de conserver la plus grande immobilité.

Je profitai de sa crédulité et l'ex ploitai, hélas! pour son malheur; saisissant le bout de la queue qu'il tenait encore entre ses dents je le ramenai tranquillement chez moi.

**Le Pain sans Mie**

La farine de nos jours exige un travail bien plus pénible et plus long que n'en demandait celle d'autrefois, passée entre deux meules qui broyaient le germe du blé, maintenant rejeté par des cylindres d'acier. Notre farine est beaucoup plus dure que celle des meules et les forces des plus robustes pétrisseurs suffisent à peine à la transformer en pâte à pain de bonne qualité. La pâte incomplètement pétrie est lourde et peu digeste, et nos estomacs déjà surmenés, par la manière de vivre d'aujourd'hui, par la sophistication des produits alimentaires et des boissons de toutes sortes, paieront tôt ou tard ces progrès de la meunerie par des bonnes dyspepsies et de vilaines gastralgies qui nous feront regretter la farine d'autrefois et les meules. On constate depuis une vingtaine d'années l'existence toujours croissante de ces affections; et jamais on n'a tant parlé de diabète conséquence de la non assimilation des aliments ingérés, dont les hydrates de carbone, n'étaient ni consommés ni utilisés par l'organisme, sont éliminés à l'état de sucre par les diabétiques.

Voilà où nous mènent les progrès de la science. Voilà maintenant que, de tous côtés, les membres les plus éminents du corps médical recommandant un pain nouveau, qui n'est rien autre qu'une merveille: le pain sans mie. En vérité, ce qu'il y a de plus lent à digérer pour un estomac faible, c'est sans contredit la mie de pain: et très souvent la croûte est dans ce cas, quand elle est



THE EASTMAN COMPANY, Rochester, N. Y. Send for Catalogue.

**Kodaks for Wedding Presents.**

**LE MAGASIN DU BON MARCHÉ!**

En Gros et en Detail

**JOSEPH BRODEUR,**

Nos. 29, 33 et 43, Rue Cascades

ST-HYACINTHE, — (PRES DU BUREAU DE POSTE).

FLEUR, GRAINS, SON, GRU, MOULEE, ETC., ETC.	EPICERIES, PROVISIONS, THÉS, SUCRES, MELASSES, GRAISSE, ETC., ETC	MARCHANDISES SECHES, TAPIS EN LAINE, TAPESTRY, CGTONS et INDIENNES à la livre ETC., ETC
---	---	---

**Au plus Bas Prix.**

DEPARTEMENT DE GRQS Nos. 29, 33 & 35, DETAIL 43, RUE CASCADES

Agent pour la Farine forte à Boulanger.

Les Commerçants sont spécialement invités à venir visiter les

Marchandises de Toutes Sortes. Cotons et Indiennes à la livre que nous recevons chaque semaine des Etats-Unis.

Boite, B. P 160

JOSEPH BRODEUR

**A Vendre**

Une maison à deux logements située rue St-Pascal, No. 33, St-Hyacinthe. Conditions faciles.

S'adresser à JOS. LEDUC, ferblantier, à 10-12-0 (a.t.) St-Hyacinthe.

**TERRE A VENDRE**

Dans la paroisse de St-Charles, une belle terre de 285 arpents dont So en beau bois de toute espèce, deux sucreries, et le reste en culture. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire X. LEDUC. a. t. à 1-1-91)



FABRICANTS DE

**Monuments Funèbres**

MARBRE, PIERRE, GRANIT,

— ETC., ETC. —

A TRÈS BAS PRIX

Plans envoyés gratis.

ATELIER RUE CONCORDE,

En face du cios de bois de L. A. Plante

ST-HYACINTHE, QUE.

Les commandes seront exécutées avec la plus grande promptitude, et les plans les plus nouveaux seront procurés gratis par la maille ou autrement.

Les prix et conditions sont des plus faciles et une visite est respectueusement sollicitée.

Les entrepreneurs de bâtisses trouveront à nos ateliers tout ce dont ils auront besoin en fait d'ouvrages en marbre, etc., etc.

M. A. JACQUES, E. GUAY, St-Hyacinthe,

**Aux Forgerons**

A VENDRE, à St-Dominique de Bagot, à 3 arpents de l'église, 2 emplacements avec boutique de forge, maison privée, étable etc, le tout en bon ordre. Conditions faciles S'adresser à

CASIMIR DESPARS, St-Dominique

**Défense d'avancer.**

Je donne avis que mon fils mineur Pierre-Raymond Cormier, ayant laissé mon domicile, je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans mon consentement par écrit.

CHARLES CORMIER St-Hyacinthe, 28 juillet 1890.

**Montres, [Or ou Argent]**

DE FABRIQUES SUISSE ET AMERICAINE.

Horloges, Reveils-matins, Etc.

BIJOUX de TOUTES SORTES (Patrons nouveaux.)

Argenteries pour Cadeaux de Noces, Fêtes, Anniversaires, etc.

Spécialité; Lunettes de qualité supérieure, adaptées à toutes les vues.

E. LAMARCHE,

116, RUE CASCADES,

St-Hyacinthe

**POUR LES FÊTES.**

\$1. la Douzaine

**BIERE & PORTER**

CARLING

— DE LONDON, ONT. —

\$1. la Douzaine

CHEZ L. G. LALIME.

Seul agent pour le district de St-Hyacinthe ST-HYACINTHE.